

Fédération internationale pour la planification familiale

Rapport au Comité des finances, d'audit & des risques

Exercice 2023

Présenté au Comité des Finances, d'audit & des risques le 24 mai 2024

Strictement privé et confidentiel

Comité des finances, d'audit et des risques
Fédération internationale pour la planification familiale
4 Newhams Row
Londres
SE1 3UZ

Chers membres du Comité d'Audit, des finances et des risques

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport sur les résultats de l'audit pour l'exercice 2023. L'objectif premier de ce rapport est de communiquer au Comité des finances, de l'audit et des risques et aux administrateur-riche-s les principales conclusions de notre audit que nous jugeons pertinentes pour celles et ceux en charge de la gouvernance

J'attends avec impatience de pouvoir discuter de notre rapport avec vous, ainsi que de toute autre question que vous souhaiteriez nous soumettre.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier l'équipe financière et les autres membres du personnel de l'IPPF pour l'aide qu'ils nous ont apportée au cours de l'audit de cet exercice.

Sincèrement votre,

Nicola May
Associée

Sommaire

1.	Résumé exécutif	3
2.	Risques d'audit notables.....	6
3.	Autres conclusions de l'audit	14
4.	Fraude et irrégularités et notre rapport d'audit	24
Annexe 1	- Ajustements au rapport d'audit.....	26
Appendix 2	- Systems and controls	28
Appendix 3	- Materiality	34
Appendix 4	- Draft Representation Letter	35
Appendix 5	- Responsibilities and ethical standards	38
Appendix 6	- Fraud risks	40
Appendix 7	- External developments	42
Appendix 8	- Going concern	54

1. Résumé exécutif

Notre rapport

Nous avons le plaisir de présenter notre rapport sur les résultats de l'audit au Comité des finances, d'audit et des risques (C-FAR) et nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de discuter de nos conclusions avec vous lors de votre réunion du 24 mai 2024.

L'objet premier de ce rapport est de communiquer au C-FAR et aux administrateurs-riche-s les principales conclusions de notre audit que nous jugeons pertinentes pour les personnes chargées de la gouvernance.

Conformément aux normes internationales d'audit du R-U, les points abordés dans le présent rapport sont les suivants :

- les résultats de notre mission sur les domaines présentant un risque d'audit notable
- notre opinion sur les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables du groupe, y compris les politiques comptables, les estimations comptables et les informations fournies dans les états financiers
- les difficultés significatives, s'il y a, rencontrées au cours de l'audit
- toute question importante soulevée au cours de l'audit et les déclarations écrites que demandons
- Les déclarations erronées et non corrigées identifiées au cours de l'audit
- Le cas échéant, les circonstances qui affectent la forme et le contenu de notre rapport d'audit
- tout autre point notable soulevé au cours de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, importe à la surveillance du processus d'information financière.

Nous avons inclus des commentaires relatifs à ce qui précède, le cas échéant, dans les sections subséquentes de ce rapport.

Nous vous signalons également toute déficience significative du contrôle interne identifiée au cours de notre audit qui, selon notre jugement professionnel, est suffisamment importante pour mériter votre attention.

Conclusions relatives aux champs présentant un risque d'audit

Comme nous l'avons expliqué dans notre rapport sur le plan d'audit, conformément à la norme ISA (UK) 315 (révisée), nous avons examiné les risques inhérents, y compris la probabilité et l'ampleur d'une inexactitude potentielle, comme le montre le tableau ci-dessous.





Ainsi, en conformité avec notre plan d'audit, nous avons concentré notre mission sur les principaux risques d'audit identifiés :

- Continuité d'exploitation
- Comptabilisation des produits – produits des subventions / Produits à recevoir
- Charges / passifs des subventions
- Jugements et estimations - passif/actif au titre des pensions
- Risque de dérogation aux contrôles par la direction, y compris par le contournement des ajustements du journal

Suite à la réception des états financiers provisoires concernant le dernier élément de notre mission sur le terrain, nous avons augmenté – pour l'exercice 2023 – le risque lié aux legs en raison de leur valeur significative, ce domaine étant désormais considéré comme un domaine de risque important.

Les résultats de notre audit dans ces domaines sont présentés ci-dessous :

Risques notables	Insuffisance des contrôles observée	Ajustement(s) identifié(s)	Autres points rapportés
Continuité d'exploitation	-	-	-
Comptabilisation des produits – produits des subventions / Produits à recevoir	-	-	-
Comptabilisation des produits de subventions – legs	-	-	
Charges / passifs des subventions	-	-	-

Jugements et estimations - passif/actif au titre des pensions	-	-	
Risque de dérogation aux contrôles par la direction.	-	-	-

Autres constatations de l'audit

La section 3 présente divers commentaires sur d'autres points importants que nous avons identifiés lors de notre audit.

Fraude et irrégularités

La section 4 expose les responsabilités des administrateur-riche-s et les nôtres en matière de fraude et d'irrégularités.

Importance relative de l'audit

L'importance relative de l'audit des états financiers fixée dans le cadre de notre plan d'audit tient compte du niveau d'activité de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) et a été fixée à 2 % des produits. Nous avons examiné ce seuil sur la base des états financiers provisoires de l'exercice 2023 (clos le 31 décembre 2023) et sommes satisfait de ce qu'il reste approprié, 2 % des recettes représentant \$2,4 millions.

Nous avons fixé des seuils d'importance relative distincts pour chacune des entités du groupe. Les détails de ces seuils sont présentés à l'annexe 3.

Déclarations erronées non ajustées

Nous vous signalons toutes les erreurs individuelles non corrigées, sauf lorsque nous considérons que les montants sont négligeables et, à cette fin, nous avons déterminé que le niveau négligeable correspond à 5 % de l'importance relative de notre audit.

Nous avons le plaisir de vous rendre compte, sous réserve de la finalisation des points en suspens énumérés ci-dessous, qu'il n'y a pas d'autres éléments non corrigés identifiés dans le cadre de notre audit qui dépassent la limite négligeable susmentionnée.

Notre rapport d'audit

Nous avons pour l'essentiel achevé notre audit conformément à notre plan d'audit, qui vous fut communiqué, ainsi qu'à l'équipe de direction, le 17 novembre 2023, sous réserve des points ci-dessous :

- Réception d'un document en appui des legs – 1 item
- Finalisation de notre revue des fourchettes de salaires qui nous ont été communiquées
- Réception de la confirmation des contrats à terme – 1 item
- Réception de la confirmation de la présence de liquidités dans les actifs du régime de retraite
- Réception des lettres de confirmation bancaire - HSBC
- Finalisation de notre revue des ICP de Wish2Action
- Finalisation des revues des éléments de la mission d'audit
- Achèvement de l'examen de la continuité de l'exploitation et des événements postérieurs à la clôture

- Examen des états financiers finaux
- Réception de la lettre de déclaration signée (Annexe 4)

Nous vous informerons oralement de toute modification apportée aux conclusions ou aux opinions contenues dans le présent rapport à la suite de l'examen de ces questions en suspens.

Une fois ces questions réglées de manière satisfaisante, nous prévoyons d'émettre une opinion d'audit non modifiée sur la véracité et l'impartialité des états financiers 2023.

Responsabilités et normes éthiques

Nous avons préparé le présent rapport en tenant compte des responsabilités des administrateur-riche-s et des nôtres, (*voir annexe 5*).

Les questions incluses dans le présent rapport ont été discutées avec la direction de l'œuvre de bienfaisance au cours de notre audit et lors de notre réunion de clôture le 2 mai 2024. Varun Anand, Janice Venn et Vikas Sadana ont pris connaissance d'une version préliminaire du présent rapport et nous avons intégré leurs commentaires et/ou leurs propositions lorsque cela s'avérait pertinent.

2. Risques d'audit notables

Comme indiqué dans notre plan d'audit, la norme ISA (UK) 315 (révisée) est applicable cet exercice et requiert de nous que nous examinons un éventail de risques inhérents, en tenant compte à la fois de la probabilité et de l'ampleur d'une éventuelle inexactitude, les risques proches de l'extrémité supérieure de l'éventail des risques inhérents étant considérés comme notables.

Le risque est considéré dans le contexte de la manière, et dans quel degré, les facteurs de risques inhérents et de contrôle affectent la probabilité et l'ampleur d'une inexactitude. Ces facteurs peuvent être qualitatifs ou quantitatifs et inclure complexité, subjectivité, changement, incertitude ou susceptibilité à des anomalies/inexactitudes dues à un parti pris de la direction ou à d'autres facteurs de risque de fraude.

En outre, les normes d'audit définissent également un certain nombre de domaines considérés comme présentant toujours un risque important. Notre réponse d'audit concernant les risques non identifiés comme notables se trouve à la section 3.

Nous commentons ci-dessous les conclusions de notre audit dans ces domaines, ainsi que les autres risques, jugements ou questions importants relatifs aux états financiers de l'IPPF que nous avons identifiés au cours de notre audit.

2.1 Continuité d'exploitation

Jugements clés

En préparant les états financiers afin de se conformer à la norme *FRS 102 - Norme de reporting financier applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande*, les administrateur-riche-s sont tenu-e-s d'évaluer la capacité de l'œuvre de bienfaisance à poursuivre ses activités.

Pour déterminer si l'hypothèse de la continuité d'exploitation est appropriée, les administrateur-riche-s et la direction doivent prendre en compte toutes les informations disponibles sur l'avenir de l'organisation pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation et d'autorisation de publication des états financiers, sans toutefois s'y limiter.

L'évaluation de la continuité de l'exploitation par les administrateur-riche-s est un élément clé de notre audit et, conformément aux conditions des normes ISA (R-U), notre rapport d'audit comprend une référence spécifique à la continuité de l'exploitation.

En raison de l'impact potentiel des fluctuations des taux de change sur l'IPPF, des tendances à la réduction du financement du développement international par les gouvernements et des ressources financières actuelles dont dispose l'œuvre caritative, nous considérons que la continuité de l'exploitation constitue un risque important pour notre audit.

Nous comprenons également que l'IPPF a mis en œuvre sa nouvelle stratégie 2023 - 2028. Bien que les activités qui sont au cœur de l'organisation demeurent inchangées, un changement de stratégie accroît le risque et l'incertitude, et pose de nouveaux défis en matière de budgétisation et de prévision financière au cours d'une période de transition.

La réponse de Crowe

Les administrateur-riche-s peuvent examiner et prendre en compte les mesures d'atténuation réalistes qui s'offrent à eux et à elles, en tenant compte des chances de succès de toute réponse. Nous avons discuté de cette question avec la direction de l'IPPF et expliqué que notre travail relatif à la continuité de l'exploitation comprend les éléments suivants :

- La revue de la période utilisée par les administrateur-riche-s pour évaluer la capacité de l'IPPF à poursuivre son activité
- L'examen des budgets et des prévisions préparés par la direction pour la période couverte par l'évaluation de la continuité d'exploitation afin de s'assurer qu'ils étaient de manière appropriée la conclusion des administrateur-riche-s
- L'examen de l'exactitude des budgets et prévisions antérieurs en faisant une comparaison du budget de l'exercice en cours aux résultats réels de l'exercice

- L'examen de toute autre information ou documentation que les administrateurs-rice-s ont utilisée pour évaluer la continuité de l'exploitation.

Nos conclusions et autres commentaires

La direction nous a fourni une évaluation de la continuité d'exploitation qui intègre les budgets et les flux de trésorerie jusqu'en décembre 2025 que nous avons examinés dans le cadre de notre audit. Cette évaluation comprend une analyse de sensibilité comparant trois scénarios : le pire, le plus probable et le meilleur. Ci-dessous les principales conclusions de la direction :

- L'IPPF a conclu des accords pluriannuels avec des donateurs clés, tant pour les fonds restreints que pour les fonds non restreints, de sorte que les prévisions de revenus pour 2024 et les années suivantes restent solides.
- La plupart des principaux donateurs de financements non restreints de l'IPPF ont une relation longue et solide avec l'IPPF. A l'étude de tous les contrats en cours, il n'y a aucun signe apparent de changement dans leur relation avec l'IPPF.
- Les prévisions de trésorerie de l'IPPF, toutes sources de financement confondues, témoignent d'un solde positif tout au long de la période faisant l'objet de la revue.
- L'IPPF a en outre réservé des fonds affectés à la couverture des coûts liés à ses initiatives stratégiques afin de soutenir la mise en œuvre de domaines spécifiques de son cadre stratégique, tout en maintenant les réserves générales à un niveau conforme à la politique de Réserves générales.

Au 31 décembre 2023, le groupe IPPF déclare des fonds non restreints d'un montant total de \$69,7 millions (2022 : \$67,5 millions). Les états financiers de l'IPPF sont présentés en US\$, mais l'un des principaux bailleurs de fonds reste le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth & du développement (*Foreign, Commonwealth & Development Office – FCDO*) du gouvernement britannique, qui fournit des fonds en livres sterling. En raison des mouvements des taux de change en 2023, l'IPPF a, cette année encore, subi d'importantes pertes de change au cours de la période en raison des différences temporelles entre les paiements et les encaissements des fonds. La gestion des taux de change est décrite plus en détail au point 3.6.

Le solde de trésorerie à la fin de l'exercice (y compris les liquidités détenues à titre de placements) est de \$91,1 millions (2022 : \$81,6 millions). Les résultats de l'IPPF incluent les filiales Worldwide Inc (WWI), Bureau régional européen (ARO / BRA) et Réseau européen (EN).

Sur la base des accords confirmés et/ou des engagements en place avec les donateurs au moment de l'établissement du budget, les produits non restreints émanant de ceux-ci furent initialement budgétisés pour 2024 à \$61,7 millions, soit une légère augmentation par rapport aux chiffres réels déclarés de \$60,4 millions pour 2023. Le budget global des subventions a été fixé de manière prudente à \$97,2 millions, ce qui représente une baisse par rapport aux chiffres réels de \$113 millions de en 2023, en grande partie en raison de la fin du financement de Wish2Action. Nous croyons comprendre que la direction est en train de faire une demande pour le prochain lot de financement de Wish2Action. Les charges non restreintes devraient s'élever à \$60,3 millions, soit un excédent non restreint d'environ \$1,4 million. Il convient de noter que le budget a été révisé au T2 afin de tenir compte de l'impact net de l'augmentation de la subvention des Pays-Bas – moins la baisse de la subvention de la Suède –, ce qui a ainsi porté l'excédent budgétisé à un montant plus sain de \$4 millions.

Nous croyons également comprendre que la stratégie nouvellement mise en œuvre l'année dernière a continué à ne pas poser de problèmes notables avec les bailleurs de fonds réguliers et les contrats existants, et que les prévisions de produits non restreints demeure solide. En ce qui concerne les financements non restreints de base pour 2024 : en décembre 2023, environ 51 % sont des contrats signés, et 34 % ont été attribués mais n'ont pas été signés, soit 85 % des financements de base budgétisés.

Les contrats de donateurs avec les gouvernements d'Australie, du Danemark, de Hewlett, des Pays-Bas, de la Finlande, de la Suisse, de l'Irlande et de la Nouvelle-Zélande ont été signés. Ils représentent 51% du total des financements non restreints ainsi qu'il a été noté ci-dessus.

Du point de vue de la trésorerie, les prévisions ont été réalisées jusqu'en décembre 2025, avec des soldes de trésorerie moyens de \$55,6 millions. Les flux de trésorerie intègrent \$11,8 millions supplémentaires de charges restreintes en 2024.

Sur la base de cette évaluation, nous croyons comprendre que les administrateurs-rice-s sont satisfaits des informations fournies dans les états financiers et également de ce que les états financiers de l'IPPF soient

préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Nous demanderons au Conseil d'administration de nous confirmer qu'il a examiné les prévisions et qu'il est convaincu que le principe de la continuité de l'exploitation est approprié.

2.2 Comptabilisation des produits – produits des subventions et produits à recevoir inclus

Jugements clés

La principale source de revenus de l'IPPF provient d'organes institutionnels, gouvernementaux, publics ou multilatéraux. En 2023, ces produits s'élevaient à \$113 millions (2022 : \$119 millions), soit une baisse relativement minime de 4 % par rapport à l'exercice dernier.

Dans certains cas, si les produits des subventions ne sont pas correctement gérés, alors le risque de récupération est élevé, le risque étant ici que les produits ne soient pas correctement comptabilisés en termes d'affectation à des fonds spécifiques.

Les revenus ne sont pas toujours perçus conformément au droit à ces revenus, comme le prévoit la *Déclaration de pratique recommandée en termes de comptabilité et de reporting émise par la Charity Commission à l'intention des œuvres caritatives* (SORP – FRS 102). Il peut donc s'avérer nécessaire de différer les revenus ou de les enregistrer à recevoir. Les subventions reçues peuvent également être assorties de critères de performance qui auraient un impact sur l'établissement du droit à la subvention.

Compte tenu de la complexité de la comptabilisation des produits de subventions, nous avons estimé qu'il existe un risque important en ce qui concerne l'exhaustivité et l'arrêté des comptes.



La réponse de Crowe

Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué les tâches suivantes:

- l'examen de la politique de comptabilisation des produits de l'IPPF en ce qui concerne les produits des subventions
- l'examen des procédures de l'IPPF en matière d'identification des restrictions et des conditions
- l'examen des niveaux de dette de subvention détenue à la fin de l'exercice et l'examen des anciennes dettes des donateurs pour les cas de litige et/ou de financement retenu
- l'examen des résultats de tout audit de subvention(s) demandé par les donateurs

- l'examen minutieux des accords de financement afin de comprendre la comptabilisation des produits, les conditions, les conditions du reporting et le risque de récupération
- l'examen des récupérations qui ont eu lieu au cours de l'exercice et une évaluation visant à évaluer si des provisions pour d'autres récupérations ont été nécessaires
- l'examen des contrôles et des procédures en place pour veiller à ce que les recettes perçues sur le terrain sont correctement comptabilisées, ce afin d'atténuer le risque de double comptage, d'omission ou d'erreur de césure.

Nos conclusions et autres commentaires

Les subventions sont de deux types : les subventions liées à la performance (telles que Wish2Action, financé par le FCDO) et les subventions non liées à la performance (financées par les ministères institutionnels et d'autres grands donateurs privés). Ces subventions sont destinées à financer soit des charges non restreintes, soit des projets restreints

En ce qui concerne les subventions liées à la performance, le projet Wish2Action par exemple, les recettes sont comptabilisées en fonction des progrès réalisés par l'IPPF par rapport aux indicateurs clés de performance (ICP) et aux étapes franchies, ainsi que des charges remboursables encourues par les associations membres. Nous avons obtenu les rapports trimestriels préparés par le consortium de partenaires qui rendent compte à l'IPPF afin d'approuver les recettes comptabilisées.

En ce qui concerne les subventions non liées à la performance, les recettes sont largement basées sur les encaissements, étayés par les plans de paiement définis dans la subvention. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une base de comptabilisation des produits acceptable au titre de la SORP, ainsi qu'il a été noté dans les exercices précédents, les subventions elles-mêmes sont basées sur des budgets préparés avant l'accord et, par conséquent, des restrictions temporelles claires sont en place, sur lesquelles la comptabilisation des produits est basée.

Nous avons examiné un échantillon d'accords de subvention pour nous assurer que les restrictions sur les subventions sont appropriées et que la politique de comptabilisation des produits est cohérente et correcte.

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous sommes en train de

finaliser notre revue des ICP et de l'état d'avancement des projets Wish2Action. Cependant, nous n'avons pas à ce jour de questions à soulever eu égard à notre audit ici.

2.3 Comptabilisation des produits de subventions – legs

Jugements clés

Selon la SORP des œuvres caritatives, les produits doivent être comptabilisés lorsque les trois critères suivants sont remplis :

- Probabilité - lorsqu'il est probable que la ressource à venir sera reçue, c'est-à-dire qu'il est plus probable qu'improbable que le legs soit reçu.
- Droit - lorsqu'il existe un contrôle sur les droits à la ressource.
- Mesure - la valeur monétaire de la ressource reçue peut être mesurée avec une fiabilité suffisante.

L'IPPF comptabilise les produits conformément à ce qui précède.

Historiquement, l'IPPF a reçu un faible volume de legs, représentant un solde très négligeable, et nous avons donc conclu que les produits de legs représentaient un risque non significatif lors de l'établissement de notre plan d'audit.

À la réception des projets comptes provisoires, nous avons en fait constaté que les produits des legs pour cet exercice financier étaient importants et comprenaient des éléments clés. Nous avons donc revu notre évaluation du risque lié aux produits des legs et l'avons élevé au rang de risque notable.

Compte tenu du niveau de jugement impliqué dans la comptabilisation des produits des legs, nous considérons qu'il existe un risque notable en ce qui concerne l'exhaustivité et le moment de leur comptabilisation.

La réponse de Crowe

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- testé les legs sur la base d'un échantillon de pièces justificatives afin d'établir si les restrictions et les conditions ont été correctement identifiées et si les produits ont été comptabilisés uniquement lorsqu'ils répondaient aux critères de comptabilisation de la SORP et des politiques comptables ;

- examiné les prévisions de legs, en particulier ceux notifiés avant la fin de l'exercice mais non encore reçus, afin de nous assurer que la coupure avait été appliquée de manière appropriée et que tous les produits dus avaient été comptabilisés lorsque les critères de comptabilisation de la SORP étaient remplis.

Nos conclusions et autres commentaires

Les produits des legs au cours de l'exercice se sont élevés à \$3,7 millions, soit une augmentation considérable de \$3,6 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due en grande partie à un petit nombre de legs importants comptabilisés en cours d'exercice.

La politique de constatation des produits de l'IPPF stipule que les produits provenant de legs sont comptabilisés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- a) l'œuvre de bienfaisance a le droit de contrôler la ressource léguée et d'en déterminer l'utilisation future ;
- b) la réception du legs est probable ;
- c) la ressource peut être évaluée monétairement avec une précision suffisante.

En l'absence de paiement, la direction doit faire preuve de discernement pour déterminer à quel moment l'IPPF a droit à ce revenu, en évaluer le montant ainsi que la probabilité de son versement.

Compte tenu du niveau de jugement impliqué dans la comptabilisation des produits des legs, nous considérons qu'il existe un risque notable en ce qui concerne l'exactitude et la coupure des revenus constatés.

Les legs n'étant pas une source courante de revenus pour l'IPPF, ils ont été comptabilisés au moment de leur réception. Cette pratique n'est pas autorisée par la SORP afférente aux œuvres de bienfaisance. Nous avons examiné la correspondance avec les notaires et les exécuteurs testamentaires afin de déterminer si des produits supplémentaires devaient être comptabilisés et nous avons testé les recettes postérieures à la clôture de l'exercice ainsi que les prévisions de legs.

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous attendons un justificatif pour un legs de notre échantillon.

Nous avons également discuté de l'inclusion d'une information sur les prévisions de legs – comme l'exige la SORP pour les œuvres caritatives – lorsqu'elle est significative. C'est une question de jugement où la direction fournit une estimation des produits à recevoir sur les dossiers de legs en suspens en fin d'exercice. Notre travail d'audit et nos discussions avec la direction, nous ont conduit à comprendre que l'activité post-fin d'exercice a été très peu importante et qu'aucun legs mesurable notable n'est attendu. Nous avons donc conclu que cette information n'est pas nécessaire, la direction ne considérant pas qu'il s'agit d'une question importante.

Comme indiqué ci-dessus, étant donné que les legs ne devraient pas constituer une source de produits notable et constante, nous sommes satisfaits de la conclusion des considérations ci-dessus. Toutefois, si la situation devait changer à l'avenir, nous recommandons que ces points soient réexaminés.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

2.4 Charges des subventions

Jugements clés

Les activités caritatives sont menées mondialement selon trois voies principales :

- directement par l'intermédiaire de l'IPPF, soit au niveau central, soit par l'intermédiaire des bureaux régionaux ;
- par le biais des Associations membres ;
- par le biais de partenariats de collaboration.

Les dépenses de subventions aux Associations membres et aux Partenaires représentent la plus grande partie des charges. En 2023, elles s'élèvent à \$80 millions (2022 : \$84 millions).

Il est important de comprendre la nature et les accords qui sous-tendent les versements de ces subventions afin de veiller à ce qu'un traitement correct soit adopté dans les états financiers. Plus précisément, l'IPPF doit déterminer à quel moment une obligation implicite naît, eu égard à ces paiements, et doit veiller également à ce que, dès la création d'une telle obligation, la subvention soit correctement comptabilisée dans les charges et les passifs. En ce qui concerne les engagements qui peuvent chevaucher la fin de l'exercice, la

question clé est de savoir si l'intégralité de la subvention doit être comptabilisée au moment où l'engagement est pris en raison d'une obligation implicite.

La réponse de Crowe

Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué les tâches suivantes:

- l'évaluation des procédures d'accréditation des Associations membres et du niveau de contact et de soutien à leur égard
- l'évaluation des procédures d'identification, de vérification et de collaboration des/avec les partenaires, ainsi que le niveau de contact et de soutien à ces derniers
- l'examen des conditions des accords de subvention par rapport aux conditions de divulgation de la SORP FRS102
- l'évaluation de la classification par la direction d'un échantillon de subventions aux partenaires comme étant normales ou liées à la performance, et confirmation que le traitement comptable est conforme à la classification
- l'examen d'un échantillon de rapports reçus des membres et partenaires, de rapports de suivi et de réévaluation de l'IPPF, ainsi que d'autres processus de contrôle relatifs au suivi de l'utilisation finale des fonds.

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous sommes en train de finaliser notre travail sur les engagements de subventions. Cependant, nous n'avons pas à ce jour de questions à soulever eu égard à notre audit en ce domaine.

2.5 Risque de dérogation aux contrôles par la direction.

Les normes d'audit exigent que nous considérions comme un risque d'audit important les domaines dans lesquels la direction déroge aux contrôles, que ce soit de manière potentielle ou effective. Dans le cadre de notre audit, nous avons donc pris en considération les éléments suivants.

Estimations et jugements comptables notables

La norme ISA (UK) 540 (révisée) (*Audit des estimations comptables, y compris des estimations comptables en juste valeur et des informations fournies les concernant*) demande que l'audit se concentre davantage sur les

estimations de la direction, notamment en procédant à des évaluations distinctes des risques inhérents et des risques de non-contrôle. En ce qui concerne les premiers, l'incertitude de l'estimation, la subjectivité et la complexité de l'estimation sont prises en considération. Nous sommes également tenus d'examiner si les informations fournies dans les états financiers sont raisonnables.

La direction a procédé à un certain nombre d'estimations et de jugements comptables importants qui ont une incidence sur les états financiers.

Les estimations et les jugements qui ne sont pas considérés comme des risques importants sont présentés à la section 3.

Il est important que vous soyez convaincu que les hypothèses utilisées par la direction sont appropriées et nous vous demanderons de nous fournir une déclaration écrite pour le confirmer.

Contrôles relatifs aux écritures comptables et au processus d'information

Nous avons examiné et testé un échantillon des contrôles de l'œuvre de bienfaisance eu égard au traitement des ajustements aux journaux (comment les journaux sont initiés, autorisés et traités) et à la préparation des états financiers annuels. Nous avons également examiné le risque de manipulation potentielle des écritures de journal afin de masquer une fraude. Nous avons examiné les procédures de l'IPPF en matière de contrôle des journaux, ainsi que les procédures de la direction pour la comparaison des résultats réels aux budgets.

Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué les tâches suivantes:

- comprendre et évaluer le processus d'information financière et des contrôles sur les écritures de journal et autres ajustements effectués dans le cadre de la préparation des états financiers, ainsi que le contrôle de la justesse d'un échantillon de ces écritures et ajustements ;
- revoir les estimations comptables à la recherche de biais susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dues à la fraude
- parvenir à comprendre la logique commerciale des transactions importantes dont nous avons connaissance et qui sortent du cadre normal des activités ou qui semblent inhabituelles compte tenu de notre compréhension de l'IPPF et de son environnement

- utiliser l'analyse des données pour évaluer l'ensemble de la population des journaux afin de nous aider dans nos tests des journaux
- examiner les procédures de l'IPPF en matière de contrôle des journaux, ainsi que les procédures de la direction pour la comparaison des résultats réels aux budgets.

Nous n'avons pas relevé de cas de dérogation aux contrôles par la direction ni d'autres problèmes lors de nos tests d'un échantillon de journaux de l'IPPF. Nous notons toutefois que le traitement des journaux peut constituer un domaine de risque et qu'il est de bonne pratique d'en tenir compte dans l'évaluation globale des risques de l'IPPF.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

Transactions notables en dehors du cours normal des activités

Nous sommes tenus d'examiner l'incidence sur les états financiers de toute transaction importante effectuée en dehors du cours normal des activités de l'œuvre de bienfaisance.

Aucune transaction de ce type ne nous a été notifiée par la direction et aucune transaction de ce type n'a été portée à notre attention au cours de notre mission.

2.6 Estimations et jugements – Passif du régime de retraite

Jugements clés

Le régime de retraite à prestations déterminées du Bureau central fut fermé en 2007, et tous les membres actifs reçurent alors des pensions différées. Les hypothèses sous-tendant les calculs de la dette du régime dans le cadre de la FRS102 effectués par les actuaires peuvent faire une différence significative par rapport au résultat présenté dans les états financiers et constituent un domaine où le jugement importe.

Nous avons examiné les hypothèses proposées par la direction par rapport à celles utilisées par d'autres actuaires pour la même période. Une petite modification des hypothèses, telles que le taux d'actualisation ou l'espérance de vie, peut avoir un impact significatif sur la valeur du passif.

Il est important que vous soyez convaincu que les hypothèses utilisées par la direction sont appropriées et nous vous demanderons de nous fournir une

déclaration écrite pour le confirmer.

La réponse de Crowe

Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué les tâches suivantes:

- Examiner les informations fournies et évaluer l'exactitude des données fournies aux actuaires eu égard au régime de retraite
- Revoir les hypothèses actuarielles par rapport à celles utilisées par un groupe de référence d'entités similaires
- Examiner les rapports fournis par les actuaires pour comprendre la base de l'évaluation des actifs
- Évaluer l'indépendance et la compétence de l'actuaire
- Effectuer des tests en vue de justifier les données utilisées par l'actuaire dans ses calculs (par exemple, vérifier l'évaluation des actifs en les comparant aux rapports des gestionnaires d'investissement et faire concorder les données relatives aux employés avec les registres de RH et de paie)
- Vérifier les actifs du régime par rapport à la documentation d'une tierce partie

Nos conclusions et autres commentaires

Le passif du régime de retraite à la fin de l'exercice s'élevait à \$3,4 millions, sur la base d'actifs détenus dans le régime de \$35,1 millions et de la valeur actuelle du passif du régime de \$38,5 millions. Les hypothèses sous-tendant les calculs de la dette du régime dans le cadre de la FRS102 effectués par les actuaires peuvent faire une différence significative par rapport au résultat présenté dans les états financiers.

Notre travail a consisté ici à examiner les informations fournies et à évaluer l'exactitude des données fournies aux actuaires ainsi qu'à évaluer l'indépendance et la compétence de l'actuaire.

Les hypothèses du régime de retraite de l'IPPF ont été comparées à celles d'autres régimes à prestations déterminées dont l'exercice se termine également le 31 décembre, en comparant les taux d'actualisation et d'inflation, les augmentations de salaire et les taux d'espérance de vie. Ci-dessous un résumé de nos conclusions :

	Assumptions				Life Expectancy			
	Discount Rate (%)	Inflation RPI (%)	Inflation CPI (%)	Salary growth (%)	Male 65	Male 45	Female 65	Female 45
IPPF	4.50	3.05	2.35	3.35	21.2	22.2	23.7	24.8
Average	4.54	3.20	2.65	2.73	21.8	22.5	24.0	25.1
Maximum	4.70	3.30	2.95	2.95	24.1	23.6	25.5	26.2
Minimum	4.44	3.10	2.30	2.50	19.6	20.9	21.8	23.2

Les hypothèses utilisées par l'actuaire semblent pour la plupart cohérentes par rapport aux autres régimes de retraite comparés, à l'exception du taux de croissance des salaires qui se situe au-dessus de la fourchette que nous avons observée. Nous en avons examiné l'impact sur les comptes. Étant donné qu'un taux de croissance des salaires plus élevé est considéré comme prudent, l'abaissement de cette hypothèse conformément aux autres taux réduirait en fait la position du passif net du régime. Nous avons discuté de cette hypothèse avec la direction et nous avons demandé pourquoi la croissance des salaires était à la fois plus élevée que les chiffres de référence et plus élevée que les niveaux d'inflation utilisés par l'actuaire. *Nous croyons savoir que la direction a reçu une réponse des actuaires à ce sujet et que cette question est en cours d'examen au moment de la rédaction de ce rapport.*

En sus de ce qui précède, nous avons également comparé les hypothèses du régime de l'IPPF aux tendances publiées par PwC en matière de la comptabilité des régimes de retraite pour les exercices clos au 31 décembre, – en comparant les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que les taux d'espérance de vie. Ci-dessous un résumé de nos conclusions :

	IPPF	Per PwC				Crowe Analysis	
		Assumptions for 31 Dec 2023			Sensitivity for £500m scheme	Sensitivity Analysis for IPPF's scheme	
		Optimistic	Median	Prudent	(0.1% pa/1yr)	Estimated Impact	
	%	%	%	%	£'000	\$'000	
Discount Rate	4.50	4.80	4.50	4.40	8,000	-	
RPI Inflation	3.05	2.90	3.10	3.40	6,000	23.10	
CPI Inflation	2.35	2.20	2.70	3.00	3,000	80.84	
Life expectancy - Male 65	21.20	20.00	22.00	24.00	15,000	923.83	

Les hypothèses utilisées par l'actuaire se situent toutes dans les fourchettes indiquées par PwC. Les chiffres de sensibilité indiqués représentent un régime type avec des engagements de £500 millions ; nous avons examiné

l'impact des principales hypothèses sur les engagements bruts de l'IPPF par rapport aux taux médians fournis, ce qui a eu un impact négligeable et, par rapport à la situation antérieure, cela a eu un impact opposé sur la position des engagements nets.

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de l'approche adoptée, même si nous notons qu'il s'agit d'un domaine où la direction doit faire preuve de discernement et qu'une petite modification des hypothèses peut potentiellement avoir un impact important sur le passif. Il est donc important que vous soyez convaincus que les hypothèses utilisées sont appropriées et nous vous demanderons de nous fournir une déclaration écrite pour le confirmer ([annexe 4](#)).

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

3. Autres conclusions de l'audit

Outre les questions relatives aux risques d'audit significatifs mentionnés à la section 2, nous avons également noté les questions suivantes dans le cadre de nos travaux d'audit, sur lesquelles nous devons attirer votre attention.

3.1 Estimations et jugements

Ainsi qu'il a été noté à la section 2, la direction a procédé à un certain nombre d'estimations et de jugements comptables importants qui ont une incidence sur les états financiers. Les produits des subventions et les engagements en matière de pensions sont considérés comme étant notables et font l'objet d'une analyse à la section 2.

Nous avons identifié les estimations et jugements non significatifs suivants, qui doivent faire l'objet d'un examen d'audit spécifique :

- l'évaluation de la dépréciation des actifs
- l'évaluation de la durée de vie utile restante des actifs
- l'estimation de la valeur des immeubles de placement.

Il est important que vous soyez convaincu que les hypothèses utilisées par la direction sont appropriées et nous vous demanderons de nous fournir une déclaration écrite pour le confirmer.

Dépréciation des actifs et évaluation de la durée de vie utile des actifs

Nous avons examiné la politique d'amortissement appliquée par l'IPPF. Nous avons examiné la charge d'amortissement, en procédant à une vérification totale afin d'établir une prévision de l'amortissement et en la comparant ensuite à la charge réelle pour confirmer que le montant était raisonnable.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

Évaluation de l'immeuble d'investissement à Londres

L'IPPF est propriétaire d'un immeuble à Londres. La politique de l'IPPF dit : « des évaluations complètes sont effectuées tous les cinq ans par un

évaluateur externe qualifié et, chaque autre année, la direction procède à une évaluation de la juste valeur. » Une évaluation formelle a été réalisée au cours de l'exercice, qui a abouti à une évaluation de la juste valeur à la fin de l'exercice de £850 k, soit une augmentation de £10 k par rapport à l'évaluation interne effectuée par la direction l'exercice dernier.

Dans le cadre de notre mission, nous avons vérifié la propriété du bien par rapport aux documents du cadastre, passé en revue l'expert externe et comparé la valeur à celle de biens similaires à proximité.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

3.2 Produits

Les normes internationales d'audit (ISA (UK) 240) présument qu'il existe toujours un risque significatif d'erreur notable due à la fraude dans la comptabilisation des produits, à moins que ce risque ne soit réfuté.

Si nous estimons que l'exhaustivité des subventions est importante (voir section 2), nous ne considérons pas les autres flux de revenus comme significatifs en raison de la nature transactionnelle de leur volume élevé et de leur faible valeur.

Quelques soient les flux de revenus, les principaux risques restent les mêmes :

- Exhaustivité (tous les produits dus ont-ils été comptabilisés de manière appropriée au cours de la période ?)
- Coupure (les produits ont-ils été comptabilisés dans la période appropriée ?)
- Affectation des fonds (les restrictions imposées par les donateurs sur l'utilisation de leurs subventions ont-elles été correctement prises en compte dans les états financiers ?)

- Exactitude (lorsque des produits sont dus à la fin de l'exercice, est-il probable qu'ils seront perçus ou doivent-ils être provisionnés ?).

Donations

Cet exercice, les produits des dons ont été négligeables pour l'IPPF, soit \$1million en 2023 (2022 : \$1,6 million).

Comme indiqué ci-dessus, les produits des legs ont été élevés au rang de risque important à la réception des comptes et ont été examinés à la section 2.3.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

3.3 Paie

La masse salariale est le principal poste de dépense de l'IPPF, en dehors des subventions accordées aux associations membres et aux partenaires. En 2023, les frais de personnel ont totalisé \$24 millions (2022 : \$22 millions).

Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné les contrôles en place sur le traitement mensuel, y compris le rapprochement de la masse salariale avec le grand livre nominal.

Nous avons également effectué des procédures analytiques portant sur les rémunérations brutes, les déductions et les effectifs d'un exercice sur l'autre, afin de nous assurer que toutes les tendances et relations semblent raisonnables et que les totaux concordent avec le grand livre. Nous avons également vérifié un échantillon de membres du personnel entre le livre de paie et d'autres registres de RH, et avons rapproché leurs coûts des pièces justificatives sur la base d'un échantillon.

Lors du contrôle des dépenses salariales, il a été constaté qu'au lieu de comptabiliser chacune des transactions respectives au code approprié, ces transactions étaient comptabilisées, chez certaines régions, en bloc dans quelques codes sélectionnés ; un exercice secondaire fut ensuite effectué pour les répartir entre les rubriques comptables correctes dans les notes sur les coûts du personnel. Cela a entraîné des problèmes et des retards lors de nos tests sur les salaires, la direction ayant cherché à réconcilier les salaires pour la fin de l'exercice. Nous avons formulé une recommandation à l'annexe 2 pour y remédier.

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous attendons la confirmation du salaire d'une personne de notre échantillon.

Nous comprenons que les employé-e-s ne reçoivent pas de lettre de confirmation de salaire, mais que cette information est communiquée par le biais du portail en ligne. Toutefois, les communications sur le portail en ligne ne confirment que les changements de pourcentage et non le montant du salaire. Nous avons formulé une recommandation à l'annexe 2.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

3.4 Opérations et dépenses à l'étranger

L'IPPF mène des activités à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de bureaux régionaux, de filiales, d'Associations membres et de partenaires de collaboration. L'IPPF se compose actuellement d'un bureau central, de quatre bureaux régionaux et de trois filiales.

Le groupe est géré et audité par division, et tous les bureaux sont en mesure de saisir directement les transactions sur NetSuite, le système financier.

L'organisation caritative mère comprend le bureau central, enregistré à Londres, ainsi que les quatre bureaux régionaux. Nous croyons comprendre que la fonction financière centrale a été transférée à Delhi à la suite de la restructuration de 2023. Les revenus sont principalement constitués de subventions et de contrats provenant d'organismes institutionnels et d'organisations multilatérales. Ils sont principalement perçus par le bureau central.

Les charges sont réparties entre les coûts administratifs nécessaires pour soutenir l'action de l'IPPF, les coûts directs des projets et le financement des Associations membres et des partenaires.

Notre approche d'audit s'est concentrée sur la vérification détaillée des soldes du bureau central. En outre, nous avons procédé à un examen analytique approfondi des produits et des charges. Pour les domaines présentant des risques importants, nous avons testé les systèmes en place au bureau central. Nous avons également consacré du temps à la compréhension des principaux contrôles de suivi mis en place pour les opérations de l'IPPF à l'étranger, les Associations membres et les partenaires de collaboration.

Les audits des deux filiales, à savoir le Réseau européen et la Région Afrique ont été réalisés par nos bureaux locaux du réseau Crowe. Le travail d'audit

requis pour les états financiers consolidés de la filiale IPPF Worldwide Inc ont été effectués directement par nous, ainsi que la couverture des antennes à l'échelle mondiale.

Outre les dépenses en faveur des Associations membres et des partenaires, l'IPPF dépense également de l'argent à l'étranger directement par l'intermédiaire des bureaux régionaux. Il existe également trois filiales à l'étranger : à Bruxelles, en Afrique et aux États-Unis. Compte tenu de la nature du travail de l'IPPF et du volume d'activité en devises étrangères, il existe un risque élevé lié au change. L'IPPF négocie également des couvertures de ses positions de change pour atténuer ce risque.

Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué les tâches suivantes :

- Comprendre le processus par lequel les dépenses à l'étranger sont contrôlées, saisies et déclarées au sein de l'organisation. Ce travail comprenait un examen des processus utilisés par le bureau central pour vérifier la validité des informations fournies par les bureaux à l'étranger ;
- Effectuer des procédures d'audit substantielles, telles que le contrôle d'un échantillon de dépenses sélectionnées ;
- Revoir les contrôles mis en place pour gérer et comptabiliser les liquidités et les actifs des bureaux à l'étranger ;
- Revoir les procédures utilisées par l'IPPF pour garantir le respect des lois et réglementations locales et des moyens par lesquels les cas de non-conformité sont identifiés, enregistrés et signalés. Nous avons demandé à chacune des trois filiales étrangères, ainsi qu'à chacun des bureaux régionaux, de remplir notre questionnaire de légalité ;
- Recalculer les pertes et profits sur les contrats de change ;
- Revoir et documenter le traitement comptable et les informations à fournir pour s'assurer qu'ils sont conformes à la norme FRS102.

Audit des parties constituantes

La région Afrique de l'IPPF et le Réseau européen de l'IPPF ayant besoin d'audits statutaires dans leurs pays respectifs, nos cabinets du réseau Crowe, Crowe Erastus et Crowe Brussels (Callen, Pirenne & Co.) ont réalisé ces audits. Nous avons donné des instructions d'audit détaillées aux deux auditeurs et avons assisté aux réunions d'audit correspondantes.

D'après notre revue des travaux de ces derniers pour le Réseau européen de l'IPPF, nous n'avons pas connaissance de problèmes non négligeables susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers du groupe.

D'après nos discussions avec la direction et les auditeurs de la Région Afrique de l'IPPF, nous croyons savoir que l'audit est en cours de finalisation et qu'il reste un petit nombre de points en suspens.

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous sommes en train de finaliser nos revues des audits effectués par nos auditeurs à Bruxelles et au BRA.

Audit interne

Les services d'audit interne sont fournis par RSM, mais nous croyons savoir qu'à partir de 2024, ces services seront transférés en interne, RSM restant toutefois impliqué à un certain niveau. Nous avons eu des entretiens préliminaires avec RSM au sujet du plan d'audit interne et de la mission que le cabinet effectuera en 2023, ainsi que pour obtenir des mises à jour sur les audits réalisés ces dernières années.

Dans le cadre de notre mission, nous avons examiné à la fois les risques évalués qui déterminent le plan d'audit interne et les conclusions des rapports fournis afin de nous assurer que notre démarche est appropriée.

Nous avons obtenu et examiné les rapports disponibles suivants, produits au cours de la période :

- Test de vérification du Bureau régional de la Région Afrique
- Revue du Bureau régional de la SAR
- Revue du Bureau régional d'ESEAOR
- Suivi des actions en suspens soulevées lors des audits précédents
- Rapport de situation mensuel sur le pôle financier.

Examen des Tests de vérification du Bureau de la Région Afrique

Nous croyons savoir que l'examen du bureau de la région Afrique (BRA/ARO) émane des préoccupations soulevées sur *SafeReport* eu égard à certaines activités opérationnelles et transactions qui ne seraient pas conformes aux

politiques, procédures et approbations de l'IPPF. L'examen effectué par RSM a été approfondi et a couvert les domaines suivants :

- Réservations d'hôtels
- Hébergement
- Gestion de l'inventaire informatique
- Marchés publics relatifs à l'aménagement du bureau d'Abidjan
- Utilisation des cartes de crédits
- Recrutement de stagiaires
- Conflits d'intérêts

13 points d'action ont été convenus avec la direction, dont 8 ont été classés comme hautement prioritaires et 5 comme moyennement prioritaires. Nous avons examiné les points soulevés et sommes d'accord pour dire qu'ils doivent faire l'objet d'une action urgente. Nous recommandons également que ce rapport soit examiné en même temps que le rapport d'audit externe de Crowe Erastus pour le BRA.

Revue du Bureau de la Région Asie du Sud

Nous avons rendu visite du bureau de l'IPPF à New Delhi en août 2023. Le bureau (SARO) est chargé d'agir en tant qu'intermédiaire entre l'IPPF et les Associations membres (AM), de leur fournir un soutien efficace et technique afin d'améliorer leur mode de fonctionnement, y compris des évaluations de leurs cadres et systèmes de contrôle interne. L'examen effectué par RSM a porté sur un certain nombre de domaines :

- Normes et Politiques du Secrétariat
- Budgétisation and Finance
- Finance des Associations membres
- Ressources humaines/ Paie
- Déplacements et notes de frais
- Transactions et Journaux

23 points d'action ont été convenus avec la direction, 12 étant classés comme hautement prioritaires, 8 comme moyennement prioritaires et 3 comme

faiblement prioritaires. RSM a recommandé à la direction de veiller à ce que les employé-e-s ne soient pas en mesure d'approuver leurs propres dépenses et à ce que les contrôles visant à contourner la séparation des tâches soient supprimés ou que le risque soit suffisamment géré.

Nous avons examiné le rapport et les conclusions de RSM et nous ne pensons pas qu'elles puissent avoir une incidence sur notre évaluation des risques et notre audit, car nous avons testé les journaux dans le cadre de notre audit. Nos résultats sont présentés à la section 2.5.

Gestion des risques, fraudes et incidents graves

Nous nous sommes entretenus avec l'équipe, Risques et Assurance, au sein de l'IPPF. La gestion des risques du Secrétariat, la fraude, les incidents graves, le lancement d'alerte et la conformité relèvent tous de cette division. Toutes les fraudes sont signalées au niveau mondial par les AM et les bureaux du Secrétariat sur "SafeReport", qui permet aux individus au sein de la Fédération de l'IPPF de partager des informations sur les fraudes et la mauvaise gestion. La personne qui fait part de ces informations est protégée par la *politique de signalement* de l'IPPF. Un rapport sommaire sur les fraudes et les incidents est régulièrement communiqué au C-FAR.

Dans le cadre de notre mission, nous avons examiné les points récapitulatifs du rapport sur les fraudes pour déterminer leur impact potentiel sur les états financiers, ainsi que les incidents graves signalés à la Charity Commission. Le dernier état de suivi de *SafeReport* indique que 28 nouveaux cas de malversations financières ont été enregistrés en 2023 à ce jour, et nous croyons savoir que 9 dossiers sont toujours ouverts au 30 avril 2024. Nous entendons que l'impact potentiel total sur les fonds de l'IPPF est inférieur au seuil d'importance relative. Nous avons obtenu des mises à jour pour tous les dossiers les plus importants mentionnés dans notre rapport de constatations de l'exercice dernier, et nous avons inclus tous les autres dossiers ouverts à la date du présent rapport ci-dessous.

Mise à jour des cas signalés dans le rapport de constatations de l'audit de l'exercice précédent

• **Enquête au Bureau de la région du Monde arabe**

Rapport 2021 : Un examen financier entrepris par l'IPPF dans ce bureau a permis d'identifier certains problèmes et divergences financiers, qui ont ensuite été notifiés à divers donateurs. Un audit juricomptable fut alors demandé sur les transactions historiques ayant transité par le bureau

(BRMA). Cet audit est actuellement mené par PwC. Au moment de la rédaction du présent rapport, la perte financière estimée pour l'IPPF n'est pas claire, mais les transactions en question ont été identifiées. L'examen juricomptable avait été demandé par les donateurs. Des fonds non restreints sont impliqués. L'équipe en charge du bureau pendant l'examen financier a depuis été démise de ses fonctions.

Mise à jour de l'audit 2022

D'après nos conversations avec la direction, l'équipe Risques et Assurance et l'Audit interne, nous pensons qu'il n'y a pas eu de fraude en tant que telle, mais qu'il y a eu d'importantes fragilités de contrôle et une mauvaise gouvernance au sein du Bureau régional. Une grande partie des transactions étant effectuées en espèces, l'audit a classé un grand nombre de transactions dans la catégorie des charges inéligibles. L'enquête est toujours en cours et l'IPPF répond aux questions posées par les auditeurs et le donateur. Nous croyons savoir qu'environ 70 % des transactions en question concernent des salaires, ce qui suggère que cette majorité est effectivement éligible. Toutefois, en raison de la mauvaise qualité de la documentation, il est difficile de trouver des justificatifs pour les montants versés au titre des salaires, par exemple les lettres d'augmentation, mais nous croyons comprendre que la direction est toujours à leur recherche afin de justifier ces dépenses.

Nous croyons savoir que les domaines faisant l'objet d'un examen minutieux – soit les 30 % restants – concernent des dépenses de réunions à Dubaï et des paiements effectués à des agents de change locaux qui ont ensuite transféré des fonds aux AM. Cela était nécessaire en raison de l'environnement de travail de ces AM, c'est-à-dire des économies basées sur l'argent liquide.

Nous croyons également savoir qu'à ce jour PWC n'a pas identifié d'activité frauduleuse et l'IPPF est toujours en discussion avec PWC en ce qui concerne les conclusions préliminaires. Bien que l'IPPF n'ait reçu aucune demande formelle de remboursement de fonds de la part des donateurs, il est possible que l'un d'entre eux demande un remboursement en cas de constatation d'une mauvaise gestion des actifs, bien que le montant d'un éventuel remboursement ne soit pas connu. Nous recommandons qu'un passif éventuel soit indiqué dans les états financiers, conformément à la SORP des associations caritatives :

'7.28. Une organisation caritative doit comptabiliser un passif au titre d'une obligation légale ou implicite en tant que provision lorsque l'échéance ou le

montant de la dépense future nécessaire à la liquidation de l'obligation sont incertains.

7.33. ...S'il apparaît clairement que le paiement est possible mais non probable, il n'y a pas lieu de comptabiliser un passif au titre de l'engagement. Au lieu de cela, l'engagement de financement doit être présenté comme un passif.'

La direction estime que l'enquête sera terminée en juin 2023. Dans le cadre de nos tests postérieurs à l'établissement du bilan, nous mettrons à jour les conclusions de l'examen et examinerons s'il existe un impact significatif sur les états financiers, nous ferons un rapport approprié et nous vous demanderons de nous faire part de vos observations concernant les conclusions.

Mise à jour de l'audit 2023

Le gouvernement suédois ayant exigé qu'un audit soit réalisé, l'IPPF a chargé RSM de s'en charger. Cet audit a révélé de nombreux problèmes de mauvaise tenue des comptes, mais aucune fraude. Le coût total de l'audit pour l'IPPF s'élève à environ \$400 k à \$500 k. \$90 k de transactions inéligibles ont été identifiés. L'IPPF a proposé aux donateurs de leur rembourser leur part des \$90k. Un rapport a été envoyé à la Charity Commission en mars 2024. **Le dossier est désormais clos.**

• Family Health Options Kenya (FHOK) – en cours depuis 2020

Rapport original : Nous comprenons qu'un lanceur d'alerte a fait part à l'IPPF d'allégations de corruption, de détournement de fonds, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir perpétrés par le directeur exécutif (DE) et d'autres membres de la FHOK. Le montant estimé de la fraude perpétrée sur 3 ans jusqu'en 2020 est de \$340k. L'IPPF a pris la décision de suspendre le directeur exécutif et le directeur financier, et la FHOK a été suspendue de la des membres de l'IPPF.

Mise à jour de l'audit 2022

La décision d'expulser l'AM a été prise et les donateurs ont été tenus au courant de l'affaire. La direction de l'IPPF est en train de calculer la perte financière totale subie par l'IPPF qui va devoir procéder à des remboursements et qui cherche par ailleurs à clore ce dossier avec les donateurs.

Mise à jour de l'audit 2023

Nous croyons savoir que le dossier est désormais clos et que les donateurs ont été informés. Un paiement final de \$11 k a été effectué à Norad. La perte totale due à la fraude a été estimée à environ \$346k, dont \$8,5k ont été attribués à l'IPPF. **Le dossier est désormais clos.**

- **Rahnuma Family Planning Association of Pakistan – en cours depuis 2021**

Rapport original : Nous croyons savoir que des allégations ont été formulées à propos de malversations au sein de l'AM concernant la vente de contraceptifs sur le marché dans le cadre du projet WISH et de détournement d'actifs. Après une enquête menée par Ernst and Young, il a été rapporté qu'un certain nombre de ces allégations pouvaient être corroborées, mais l'AM conteste les conclusions. On pense que les actifs restants à la fin du projet ont été donnés à l'AM. L'équipe du projet WISH a été consultée afin de corroboration ou de contradiction. La fraude estimée s'élève à \$124k. Nous croyons savoir que ce dossier a été signalé à la Charities Commission et qu'il est toujours ouvert.

Mise à jour de l'audit 2023

Nous croyons savoir que tous les financements à l'intention du Pakistan (fonds restreints et fonds non restreints) ont été suspendus en raison d'un manque de séparation des tâches et de problèmes concernant le management, en particulier celui du Président de l'AM. Un audit a été réalisé, dont le résultat n'a pas permis de déterminer si des fonds avaient été perdus. Nous comprenons que si cette question n'est toujours pas résolue, la direction de l'IPPF tenant que l'AM sera expulsée. **Nous considérons que ce dossier est désormais clos, compte tenu de la suspension et de la position de la direction si aucun progrès n'est réalisé.**

- **Reproductive and Family Health Association of Fiji (RFHAF) – dossier ouvert depuis février 2022**

Nous croyons savoir que des allégations ont été formulées à l'encontre du directeur exécutif de l'AM concernant l'utilisation de fonds à des fins personnelles. Une enquête externe a été commandée et a révélé que \$76,5k n'avaient pas été comptabilisés. La direction a également mené sa propre enquête, en collaboration avec les auditeurs externes et a constaté que 70 k avaient été détournés, sans que l'on sache exactement quelle part des fonds manquants était liée aux fonds des donateurs.

Nous croyons savoir que la direction est en train de signaler cette affaire à la Charity Commission au fur et à mesure que de plus amples informations lui sont communiquées dans le cadre de son enquête interne.

D'autres fraudes ont été portées à notre connaissance au cours de l'exercice dans d'autres AM, mais la fraude estimée ici pour l'ensemble de ces cas représente un montant insignifiant.

Mise à jour de l'audit 2023

L'IPPF a décidé de déposer les fonds perdus auprès de la police, en attendant la fin de l'enquête, dans l'espoir de les récupérer. L'impact financier de cette décision est d'environ \$50 k, mais étant donné que cela fut constaté l'exercice dernier il n'y a donc pas d'autre impact sur cet exercice. **Le dossier sera clos à la fin de l'enquête de police.**

Bureau régional de la Région Afrique

Il fut constaté au début de l'exercice 2023 que le BRA avait versé au personnel, en janvier 2023, une indemnité de vie chère d'un montant nettement supérieur à celui convenu par l'équipe de direction de l'IPPF. Nous croyons savoir que cela est dû au fait que les calculs ont été effectués à l'origine sur la base de salaires libellés en dollars et non sur la base de la conversion approuvée en monnaie locale. La surpaye s'élève à \$234 k pour 72 membres du personnel.

Les trop-perçus seront recouverts, mais le risque existe que le personnel intente une action en justice.

Mise à jour de l'audit 2023

Les paiements indus ont été recouverts et nous croyons savoir que des contrôles ont été mis en place pour éviter ce genre de situation à l'avenir. **Le dossier est désormais clos.**

Nouveaux cas soulevés depuis l'année passée

En discutant avec Victoria Sadler, Responsable des risques, nous avons compris qu'au 30 avril 2024 il n'y avait pas de dossiers ouverts pouvant avoir un impact financier sur l'IPPF. Nous résumons donc ici brièvement ce que nous comprenons des nouveaux cas qui se sont présentés et qui restent ouverts à ce jour.

- Botswana (Avril 23) : *Il y a eu une fraude généralisée à l'AM, allant de l'encaissement de chèques à l'absence de pièces justificatives, en passant*

par des conflits d'intérêts. Nous croyons savoir qu'une enquête a été menée et qu'elle s'est achevée en novembre 2023. Le montant total des fraudes et des remboursements potentiels aux donateurs est estimé à environ \$100 k et les donateurs sont en train d'être remboursés à la demande de l'IPPF.

- *Guinée-Conakry (Septembre 23): Les "primes de projet" et les salaires du directeur exécutifs et du directeur financier de l'AM suscitent des inquiétudes - l'IPPF a engagé un investigateur ce mois-ci pour mener une enquête sur ce dossier.*
- *Thaïlande et Cambodge (mars 24) : Suite à la nomination d'un nouveau directeur exécutif l'année dernière, il y a des questionnements quant à ce qui pourrait être une culture de falsification des reçus. Nous croyons savoir qu'un rapport a été rédigé pour mettre fin à cette culture. Nous croyons savoir également que les montants en question étaient peu élevés et concernaient du personnel subalterne.*
- *Kenya (mars 24) : Ce problème a été soulevé par le Fonds d'action pour l'avortement sans risque (FAASR ou SAAF en anglais) qui est hébergé par l'IPPF. Des allégations ont été formulées eu égard à l'utilisation de cette organisation par un partenaire, auxquelles s'ajoute l'allégation historique d'un-e ancien-ne employé-e qui aurait perdu son emploi. Nous croyons savoir que l'IPPF travaille ici de concert avec le SAAF, en effectuant une visite sur le terrain, et une autre étant prévue en 2024. C'est l'IPPF qui modère les rapports.*
- *Iles Solomon (Avril 24) : Nous avons pris note d'une allégation selon laquelle le président de ce partenaire aurait tenté de mener une campagne pour siéger au parlement/à un œuvre équivalent et aurait utilisé sa position de président d'une organisation caritative afin d'avoir une plateforme – ce à quoi s'ajoute y compris un faible niveau de détournement de fonds et l'utilisation des ressources de l'AM pour ses activités politiques, comme l'impression d'affiches. Nous croyons savoir que l'IPPF prévoit d'envoyer un enquêteur. L'IPPF a l'intention de suspendre ici les fonds, une notification devant être envoyée dans les plus brefs délais.*

Questionnaires sur la légalité

Pour l'audit 2021, nous avons élaboré des questionnaires sur la légalité que nous avons demandé à la direction et aux bureaux régionaux de remplir, car il

existe un risque que les bureaux locaux ne respectent pas entièrement les réglementations locales.

Nous avons recommandé à la direction d'examiner en détail les résultats de ces questionnaires et de veiller à ce qu'ils soient remplis et examinés chaque année. Ces questionnaires peuvent servir d'outil de contrôle pour identifier les domaines dans lesquels les capacités sont insuffisantes en matière de respect de la législation. Lorsque des faiblesses sont identifiées, elles doivent faire l'objet d'un suivi avec les équipes nationales, afin de s'assurer qu'un soutien adéquat est fourni pour réduire le risque de non-conformité juridique à un niveau acceptable.

Dans le cadre de notre d'audit 2022, nous avons noté que, bien que ces questionnaires sur la légalité n'aient pas été directement utilisés pour surveiller les risques de manière continue, ils furent néanmoins remplis en fin d'exercice et revus par la direction pour notre audit ; aucun problème ne fut alors identifié mais nous continuons à recommander que ces questionnaires deviennent un outil de surveillance à utiliser tout au long de l'année. Nous savons qu'il y aura désormais au sein de la nouvelle structure une responsable de la conformité qui, une fois nommée, sera en mesure de développer des process dans ce domaine.

Dans le cadre de notre audit 2023, nous croyons savoir que ce processus est de nouveau axé sur la fin de l'exercice, les contrôles étant effectués entre novembre 2023 et février 2024. Nous avons discuté de toutes les constatations avec la direction, mais nous n'avons pas de problèmes notables à signaler. Une fois encore, nous recommandons que ces audits soient réalisés périodiquement tout au long de l'exercice afin de garantir une surveillance continue suffisante.

3.5 Répartition des charges

Outre la répartition des coûts au sein du bureau central de l'IPPF (BC), il y a la question de la répartition des coûts entre les filiales et les antennes.

Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué les tâches suivantes :

- Obtenir des informations détaillées sur la base de répartition des coûts appliquée par, et entre, l'organisation et ses filiales ;
- Effectuer une revue spécifique de cette base et des détails de la répartition ;
- Vérifier que la base est cohérente avec les exercices précédents ;

- Veiller à ce que les refacturations aux antennes, et par celles-ci, soient éliminées lors de la consolidation.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

3.6 Autres postes du bilan

Outre l'accent mis sur les domaines décrits ci-dessus, nous avons appliqué nos procédures d'audit standard aux autres montants importants du bilan. Nous avons notamment testé les rapprochements des comptes de contrôle clés, testé les rapprochements bancaires, examiné les transactions postérieures à la clôture de l'exercice lorsqu'elles permettent de confirmer la position de fin d'exercice et confirmé les actifs détenus (par exemple, les liquidités en banque) par rapport aux confirmations de tiers.

Placements en actions

Nous avons constaté que la note relative aux investissements comportait une ligne intitulée "Investissement transféré à une filiale", qui transférerait le solde des participations de l'organisme caritatif à IPPF Worldwide Inc. Après enquête, nous avons compris qu'il s'agissait d'une erreur de comptabilisation l'exercice dernier et que ces investissements sont toujours détenus par IPPF Worldwide Inc. Étant donné qu'il s'agit d'un solde non significatif, que le solde total des investissements de l'organisation caritative est exact (avec une erreur de classification) et que ce point a été corrigé dans les comptes 2023, nous sommes convaincus que ce problème a été résolu et qu'il est présenté de manière appropriée.

Gestion des changes

Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté l'existence d'un certain nombre de gains et de pertes de change importants au cours de l'exercice. L'une des transactions notables concerne un déficit de \$3 millions dans le déficit de WISH chez ARO (BRA) à la suite de mouvements de change. Nous en avons discuté avec la direction et avons compris que cela est dû au fait que les charges sont enregistrées en USD à un taux mensuel quand les revenus sont enregistrés en devise locale. De ce fait, le système a calculé les gains et les pertes sur la base de différences temporelles entre les produits et les charges

Ces variations se sont accumulées au fil du temps, ce qui a donné lieu à un chiffre très important, que la direction est en train d'examiner et d'ajuster dans les états financiers.

Nous avons discuté du fait qu'il serait bon à l'avenir que ces ajustements fassent l'objet d'un suivi régulier et, au minimum, d'une analyse annuelle, afin d'éviter qu'ils ne soient reportés d'un exercice sur l'autre et qu'ils ne s'accumulent au fil du temps pour atteindre un montant important.

Notre revue des fonds déficitaires (voir section 3.7 ci-dessous) a mis en évidence un fonds particulier dont le déficit s'élève à \$1,4 million. Nous croyons savoir que cela est dû aux pertes de change accumulées dans le fonds, qui s'élèvent à \$2 millions. Nous avons procédé à un ajustement à cet effet à l'annexe 1.

Veillez noter que notre examen des journaux et des opérations est toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Actifs immobilisés

Dans le cadre de notre audit des immobilisations et de nos discussions avec la direction, nous avons constaté qu'une réévaluation avait été effectuée pour les terrains et propriétés en pleine propriété détenues à Londres et à Kuala Lumpur. L'exercice de réévaluation a révélé une augmentation de la valeur du bureau de Kuala Lumpur de \$367 k et une dépréciation du bureau du Royaume-Uni de \$262 k, ce qui s'est traduit par un gain net de \$105 k. L'examen des écritures comptables et de leur justification nous a permis de constater que la réévaluation a été comptabilisée dans la réserve de réévaluation et que l'amortissement cumulé avait été transféré de la réserve générale vers la réserve de réévaluation. Si l'IPPF appliquait une politique de réévaluation des immobilisations, ce traitement serait correct ; toutefois, la politique stipule que les immobilisations sont détenues à leur coût moins l'amortissement.

« Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, net d'amortissement et de toute provision pour dépréciation. Tous les actifs sont amortis en fonction de leur durée de vie utile prévue, selon la méthode linéaire. »

Nous comprenons que la réserve de réévaluation des actifs est née de l'opportunité unique pour l'IPPF de réévaluer ses actifs lors de la transition vers FRS102 qui eut lieu en 2015, plutôt que d'être le résultat de ses politiques comptables normales.

Étant donné que la politique comptable consiste à détenir les terrains et les bâtiments au coût historique, nous avons procédé à un ajustement à l'annexe 1 pour supprimer la réévaluation.

3.7 Fonds

L'IPPF gère un certain nombre de fonds différents soumis à diverses restrictions et affectations. Elle doit veiller à ce que tous les mouvements de fonds soient correctement identifiés et comptabilisés. Pour ce faire, il convient d'examiner attentivement les diverses conditions qui peuvent s'appliquer aux produits. Notre travail d'audit a inclus ce qui suit :

- Retracer les contributions, legs et subventions restreints trouvés lors de nos tests des recettes dans le compte du fonds approprié ;
- Examiner un échantillon de coûts affectés à des fonds restreints afin de veiller à ce qu'ils aient été utilisés conformément à l'objet du fonds ;
- Examiner l'analyse de l'actif net afin de s'assurer qu'il a été correctement réparti entre les fonds ;
- Examiner les process en place afin de s'assurer que les transactions restreintes sont saisies et rapportées de manière complète et précise au sein de l'organisation et examiner les soldes de fin d'exercice afin de s'assurer qu'ils reflètent de manière appropriée les restrictions en vigueur.

Fonds déficitaires

Dans le cadre de notre audit, nous avons identifié trois fonds déficitaires non négligeables :

1. Royaume-Uni (1 393 k USD) (*en raison de l'accumulation des gains et des pertes de change évoqués au point 3.6 ci-dessus, « Gestion des changes*)
2. Commission européenne (\$197k)
3. Fonds des nations unies pour la population (FNUAP) (\$164k)

Lorsque des fonds sont déficitaires, il existe un risque que le financement doive être récupéré sur des fonds non restreints. Nous avons discuté de ce point avec la direction qui nous a confirmé que le déficit de la Commission

européenne tient à des différences temporelles et que le déficit du FNUAP sera récupéré, étant donné que ces fonds sont détenus par des AM.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

3.8 Consolidation

Le groupe IPPF comprend les entités suivantes, qui doivent être consolidées dans les états financiers du groupe :

- Fédération internationale pour la planification familiale
- Fédération internationale pour la planification familiale – Région Afrique
- Fédération internationale pour la planification familiale – Réseau européen
- IPPF Worldwide Inc
- International Contraceptive & SRH Marketing Limited (ICON) *

* *apparemment inactive depuis 2021*

Notre travail d'audit a inclus ce qui suit :

- Examiner le tableau de consolidation et veiller à ce que les résultats de chaque entité inclus dans le calcul des chiffres du groupe soient cohérents avec notre audit des états financiers de chacune des entités ;
- Examiner les documents de travail relatifs aux comptes du groupe afin de déterminer si toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés ont été éliminés lors de la consolidation et si tous les ajustements de consolidation importants ont été traités correctement ;
- Examiner les politiques comptables appliquées dans chaque entité et s'assurer que, le cas échéant, des ajustements ont été effectués afin d'aligner la comptabilité sur la politique du groupe.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

3.9 Personnes apparentées

Conformément aux normes ISA qui régissent notre audit (ISA 550), nous sommes tenus de nous assurer que toute partie apparentée est identifiée et que toutes les transactions impliquant ces parties sont dûment autorisées et correctement mentionnées dans les états financiers. La définition de « personne apparentée », au sens de la norme FRS 102, englobe, outre les administrateur-riche-s, les membres de la direction qui peuvent directement influencer une décision managériale et les membres proches de leurs familles ; cette dernière notion est importante si les administrateur-riche-s et les membres de la direction sont perçus comme étant en mesure d'influencer les décisions managériales de membres de la famille ou comme pouvant être influencés par ces derniers.

Nous avons donc examiné les procédures de l'IPPF visant à identifier les personnes apparentées et à veiller à ce que toutes les transactions soient

complètes, ainsi que les déclarations annuelles d'intérêts remplies par les administrateur-riche-s et les cadres supérieurs.

Aucune autre question n'a ici été soulevée eu égard à notre audit dans ce domaine.

3.10 Examen des systèmes informatiques

Dans le cadre de notre audit 2023, l'équipe audit informatique de Crowe a procédé à un examen de haut niveau des principaux systèmes informatiques et de l'environnement général de contrôle informatique de l'IPPF. Un rapport provisoire a été communiqué à la direction pour commentaires. Nous avons résumé les résultats de l'audit à l'annexe 2 du présent rapport.

4. Fraude et irrégularités et notre rapport d'audit

Rapport d'audit sur la détection des irrégularités, y compris la fraude

Conformément à la norme ISA (UK) 700, notre rapport d'audit comprend un commentaire supplémentaire expliquant dans quelle mesure l'audit a été considéré capable de détecter des irrégularités, y compris des fraudes.

Les irrégularités sont des actes d'omission ou de commission qui sont contraires aux lois et règlements en vigueur. La fraude comprend à la fois l'établissement de rapports financiers frauduleux et les inexactitudes résultant d'un détournement d'actifs.

Notre responsabilité est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur. Cette année, les exigences supplémentaires en matière de reporting ont mis davantage l'accent sur notre compréhension des risques de fraude et d'irrégularités pour l'IPPF. Notre audit a comporté des entretiens avec la direction et les personnes chargées de la gouvernance afin d'obtenir leur évaluation du risque qu'une fraude puisse entraîner une inexactitude significative du solde d'un compte, ainsi que d'autres procédures afin d'obtenir des preuves d'audit suffisantes et appropriées.

L'IPPF dispose de systèmes d'examen et d'autorisation des dépenses et des journaux par la direction, y compris une double autorisation et une séparation des tâches entre les personnes qui enregistrent les transactions et celles qui approuvent les paiements.

Nous nous sommes concentré sur les lois et règlements qui ont un effet direct sur la détermination des montants importants et des informations à fournir dans les états financiers et avons ainsi acquis une compréhension des cadres juridiques et réglementaires dans lesquels l'œuvre de bienfaisance et le groupe opèrent. Les lois et règlements que nous avons pris en compte dans ce contexte sont le *Charities Act 2011* et la *Charities SORP (FRS102)*. Nous avons donc évalué la conformité requise avec ces lois et règlements dans le cadre de nos procédures d'audit sur les postes correspondants des états financiers.

Nous avons en outre examiné les dispositions d'autres lois et règlements qui n'ont pas d'incidence directe sur les états financiers, mais dont le respect pourrait être essentiel à la capacité de l'œuvre de bienfaisance et du groupe à

fonctionner ou à éviter une pénalité importante. Nous avons également examiné les possibilités de fraude et les incitations à la fraude qui peuvent exister au sein de l'œuvre de bienfaisance et du groupe. Les lois et règlements que nous avons pris en compte dans ce contexte pour les activités au Royaume-Uni sont le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Nous avons déterminé qu'en ce qui concerne les états financiers, les plus grands risques d'impact important causé par des irrégularités, dont la fraude, sont le moment de la comptabilisation des revenus et toute dérogation aux contrôles par la direction. Nos procédures d'audit pour répondre à ces risques ont inclus des demandes d'informations auprès de la direction, de l'audit interne et du C-FAR concernant leur propre identification et évaluation des risques d'irrégularités, des tests par échantillonnage sur des reports dans les journaux, l'examen des estimations comptables pour détecter les biais, l'examen de la correspondance réglementaire avec la Charity Commission, et la lecture des procès-verbaux des réunions de gouvernance.

En conformité avec les normes internationales d'audit, nous avons planifié notre audit de manière que nous puissions raisonnablement espérer détecter toute inexactitude significative dans les états financiers ou les registres comptables, y compris toute inexactitude significative résultant d'une fraude, d'une erreur ou d'un non-respect de la loi ou de la réglementation.

Toutefois, en raison des limites inhérentes à un audit, il existe un risque inévitable que certaines inexactitudes significatives dans les états financiers ne soient pas détectées, même si l'audit est correctement planifié et réalisé conformément aux normes ISA (UK). Aucune structure de contrôle interne, aussi efficace soit-elle, ne peut éliminer la possibilité que des erreurs ou des irrégularités se produisent et ne soient pas détectées. En outre, étant donné que nous procédons à des tests sélectifs dans le cadre de notre audit, nous ne pouvons garantir que les erreurs ou irrégularités, si elles existent, seront détectées. En conséquence, notre audit ne doit pas être considéré comme révélant toutes les inexactitudes ou fraudes, erreurs ou cas de non-conformité qui peuvent exister.

Nous avons également inclus à l'annexe 6 certains risques de fraude dont les administrateur-riche-s et la direction doivent être conscient-e-s.

Responsabilités des administrateurs et administratrices

La responsabilité première en matière de protection des actifs de l'oeuvre de bienfaisance et de prévention et de détection des irrégularités et des fraudes incombe aux administrateur-riche-s et à la direction de l'organisation. Il est important que la direction, sous la surveillance des personnes chargées de la gouvernance, mette fortement l'accent sur la prévention et la dissuasion de la fraude. Cela implique un engagement à créer une culture de comportements honnêtes et éthiques que peut renforcer une surveillance active de la part des personnes chargées de la gouvernance.

Comme au cours des années précédentes, les déclarations suivantes seront incluses dans la lettre de déclaration que nous demandons aux administrateur-riche-s lors de l'approbation des états financiers.

- Les administrateur-riche-s reconnaissent leur responsabilité en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne visant à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs, et elles/ils estiment s'être acquittés de cette responsabilité

- Les administrateur-riche-s estiment qu'il n'y a pas de risque significatif que les états financiers soient l'objet d'inexactitudes importantes résultant d'une fraude.
- Les administrateur-riche-s n'ont connaissance d'aucune fraude ou de suspicion de fraude affectant l'oeuvre de bienfaisance et impliquant la direction, les personnes chargées de la gouvernance ou les employé-e-s jouant un rôle important dans le contrôle interne ou pouvant avoir un effet notable sur les états financiers.
- Les administrateur-riche-s n'ont connaissance d'aucune allégation de fraude ou de suspicion de fraude affectant les états financiers de l'oeuvre de bienfaisance, émanant d'employé-e-s, d'ancien-ne-s employé-e-s, de régulateurs ou d'autres personnes.

Nous attirons votre attention sur le point 2 ci-dessus, qui présuppose qu'une évaluation a été effectuée. Nous n'avons eu connaissance d'aucune fraude réelle ou potentielle susceptible d'affecter les états financiers de 2023, ni au cours de la période écoulée depuis la fin de l'exercice précédent.

Annexe 1 - Ajustements au rapport d'audit

Inexactitudes non ajustées

Les normes internationales d'audit (R-U) demandent que nous vous signalions toutes les inexactitudes par nous identifiées dans le cadre du processus d'audit et non ajustées par la direction, à moins que ces questions ne soient manifestement insignifiantes par leur taille ou leur nature.

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il n'y a pas d'autres éléments non corrigés identifiés à la suite de notre audit qui dépassent la limite négligeable susmentionnée.

Descriptif de l'ajustement	Augmentation/ (diminution) de produits nets \$'000	Augmentation/ (diminution) des actifs \$'000	Augmentation/ (diminution) du passif \$'000	Augmentation/ (diminution) des réserves \$'000
<i>Jugement</i>				
Dépréciation de la propriété foncière libre - Newhams Row Débit Dépréciation (SOFA) Crédit Actifs immobilisés	(262)	(262)		

Inexactitudes ajustées

Les inexactitudes suivantes, qui ont été corrigées par la direction, ont également été identifiées au cours de notre audit et jusqu'à la date du présent rapport. Aucun autre ajustement des états financiers n'est nécessaire pour ces éléments et ces informations sont fournies pour vous aider à comprendre le processus d'achèvement des états financiers et à assumer vos responsabilités en matière de gouvernance.

Descriptif de l'ajustement	Augmentation/ (diminution) de produits nets \$'000	Augmentation/ (diminution) des actifs \$'000	Augmentation/ (diminution) du passif \$'000	Augmentation/ (diminution) des réserves \$'000
<i>FACTUEL</i>				
Reprise de la réévaluation des terrains et propriétés en pleine propriété à Londres et Kuala Lumpur Débit Réserve générale Crédit Réserve de réévaluation Débit Gain de réévaluation Crédit Actifs immobilisés	(105)	105		(1,399) 1,399

Transfert des pertes de change cumulées sur le fonds Lot 2 Royaume-Uni - Santé sexuelle intégrée des femmes (WISH 2)				
Débit Réserves restreintes				(2,042)
Crédit Réserves restreintes				2,042

Appendix 2 - Systems and controls

We have set out below certain potential improvements to the charity's processes and controls which we noted during our audit work and which we believe merit being reported to you.

Our evaluation of the systems of control at IPPF was carried out for the purposes of our audit and accordingly it is not intended to be a comprehensive review of your business processes. It would not necessarily reveal all weaknesses in accounting practice or internal controls which a special investigation might highlight, nor irregularities or errors not material in relation to the financial statements.

In order to provide you with a clearer picture of the significance of issues raised, we have graded the issues raised by significance/priority before any corrective actions are taken: We have also included below a brief update on the matters we raised last year.

High	These findings are significant and require urgent action.	(0 comments in this category)
Medium	These findings are of a less urgent nature, but still require reasonably prompt action.	(1 comment in this category)
Low	These findings merit attention within an agreed timescale.	(6 comments in this category)

Audit finding and recommendation	Priority	Management response
<p>1. Transaction Mapping Maintenance – Legacies</p> <p><i>Through our testing, we noted all the legacy income was booked to the cash donations income code as and recognised at the point it was received into bank. These transactions were then reclassified in bulk at the year end. This raises the risk of delayed year end procedures and incorrectly allocated transactions leading to misstated income reported in the accounts. Additionally, under Charity SORP legacy income cannot be recognised on a cash received basis only.</i></p> <p><u>Recommendation</u></p> <p><i>We recommend that a monthly reconciliation is prepared between the legacy tracking system and the nominal ledger to ensure this is appropriately maintained throughout the year. We understand that management have already implemented this.</i></p>		

Audit finding and recommendation	Priority	Management response
<p>2. Transaction Mapping Maintenance – Payroll</p> <p><i>During the testing of payroll expenditure, it was found that rather than booking each of the respective transactions to the relevant expenditure code, for multiple of the regions, these had been booked in bulk to a select few codes and then a secondary exercise was conducted to reallocate these across the appropriate headers. This resulted in delays to our audit work and raises the risk of delayed year end procedures and incorrectly allocated transactions.</i></p> <p><u>Recommendation</u></p> <p><i>We recommend that a monthly reconciliation is prepared between the payroll reports and the nominal ledger to ensure this is appropriately maintained throughout the year. We understand that management have already implemented this.</i></p>		
<p>3. Closed Bank Accounts not reflected in the Trial Balance</p> <p>Through our work we came across two trial balance codes which remained open at year end. Where a bank account was closed and a petty cash pool was confirmed no longer in use but the trial balance codes remained open. This leaves IPPF susceptible to fraud.</p> <p><u>Recommendation</u></p> <p>We recommend that all bank accounts and petty cash pool are regularly monitored and reconciled, and any inactive accounts/pools are closed to help mitigate fraud risk.</p>		
<p>4. Payroll documentation</p> <p>As part of our detailed testing of payroll we noted that there was no formal confirmation of salaries following role changes or pay changes. Instead the changes were communicated through the HR portal but did not confirm the new salary after the change.</p> <p>We recommend that new salaries are communicated to employees to avoid any confusion with regards to pay.</p>		

IT assurance review

1. Administrators with Finance Roles

Administrator accesses to systems should be fully segregated from users with finance roles. Where this is not possible, monitoring controls should be introduced to ensure that any changes to the systems in terms of user access remain appropriate. This can be performed via the use of periodic formalised user access reviews, among other controls.

It was noted that on NetSuite there are 4 finance users with administrator access.

As administrator accounts can override common inbuilt system controls including noted segregation of duty controls in place at IPPF, such as the approval matrix and self-approval prevention controls, there is an increased risk of unauthorised actions where these accounts are assigned to finance users, who have direct access to financial processes.

It is recommended to:

- Segregate administrator access from finance users where possible, for example via the use of an independent team (such as IT)
- Where this is not possible, additional monitoring controls should be enforced such as periodic formalised user access reviews, which can be over specific high-risk events only.

2. NetSuite User Access Process

When a new employee joins the entity, there should be formally documented approved requests sent from an appropriate requestor to system owners advising of access required by the user.

Whilst a user access request process is in place on NetSuite, we noted for a walkthrough of one user who was provisioned with access to the system in the audit period, they were granted additional access which had been requested via a Microsoft Teams message and not through the formal request process documented.

There is a risk of unauthorised access to the entity’s network and systems if a user’s access is not appropriately approved.

It is recommended to:

- Follow the documented process in place for all new users so that access provisioned is approved and requested in line with this.

3. Audit Logging and Monitoring

Audit logging should be enabled on all systems, where possible, and all databases, where possible. Audit logs should be periodically monitored. This can either be via continuous monitoring through a SIEM type product, manually periodically (for certain systems), or via a review of flagged high risk events.

We noted that whilst audit logging exists within Cascade, these logs are not being monitored.

Where logs are not monitored, a detective control over anomalous actions is not being used, and therefore there is an increased risk of such actions remaining unidentified and unremedied for extended periods of time.

It is recommended to:

- Periodically monitor audit logs on Cascade to identify any anomalous actions.

We have set out below the systems and control issues on which we reported after our audit last year together with an update on how the points raised have been addressed including information on the progress made at the time of the audit of the 2023 financial statements.

Status		Priority
Recommendation fully implemented or no longer relevant		These findings merit attention within an agreed timescale.
Recommendation partially implemented		These findings are of a less urgent nature, but still require reasonably prompt action.
These findings merit attention within an agreed timescale.		These findings are significant and require urgent action.

Observations and recommendations in 2022 or prior periods	Priority	Status	Update 2023
<p>1. Fixed Asset Register</p> <p>From discussions with the IPPF Finance Team, we identified that overseas offices were posting fixed asset journals to the nominal ledger but were not including them in the Fixed Asset Registers. Therefore there is a risk of no proper log kept of assets held by the charity.</p> <p><u>Recommendation</u></p> <p>We recommend that the regional offices are reminded on the policies for recognising fixed assets and how to treat them appropriately in both the nominal ledger and the Fixed Asset Register.</p>	Low	Closed	<p>Through our testing of fixed assets we did not note any reconciling items between the trial balance and fixed asset register as such we deem this matter closed.</p> <p><i>Status: Closed</i></p>

Observations and recommendations in 2022 or prior periods	Priority	Status	Update 2023
<p>2. Centralised register and log for donor and grant audits</p> <p>We understand there is no centralised register maintained in respect of donor audits that are due to take place or have taken place, instead responsibility of these sit with project leads.</p> <p>Having central oversight of these audits would allow management to track when audits are due to take place and ensure relevant country office has the staff and resources to manage the audit. A system to log all issues from the audits would allow management to identify recurring themes to share throughout the organisation to improve the control environment or identify training needs.</p> <p><u>Recommendation</u></p> <p>We recommend a central register is maintained and kept up-to-date. It should note the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> Country offices and institutional funded programmes requiring an audit together with the full audit timeline. This will allow management to obtain the reports from the country offices as soon as they are available and chase when overdue. <p><u>2022 Management Response</u></p> <p>IPPF are still looking to implement this and will be looking to introduce a centralised register log.</p>	<p>Low</p>	<p>Open</p>	<p>We understand that with the restructure in 2023 work on centralising the findings from donor and grant audits has been delayed. As such we continue to make this recommendation</p> <p>Status: Open</p>

Appendix 3 - Materiality

Materiality and identified misstatements

As we explained in our Audit Planning Report, we do not seek to certify that the financial statements are 100% correct; rather we use the concept of “materiality” to plan our sample sizes and also to decide whether any errors or misstatements discovered during the audit (by you or us) require adjustment. The assessment of materiality is a matter of professional judgement but overall a matter is material if its omission or misstatement would reasonably influence the economic decisions of a user of the financial statements.

Our overall audit materiality for the financial statements as a whole took account of the level of activity by IPPF and was set at approximately 2% of income.

We reassessed materiality based on the draft financial statements, and the following is a summary of the overall materiality levels we applied to the separate entities within the group.

Entity	Materiality calculation	Planning Materiality \$'000	Final Materiality \$'000	Reporting threshold
Group	2% of income	2,425	To be confirmed on receipt of final accounts	5% of materiality
Charity including WWI	2% of income	2,235	To be confirmed on receipt of final accounts	5% of materiality
Africa Regional Office (component materiality)	10% of income	440	To be confirmed on receipt of final accounts	5% of materiality
European Network (component materiality)	10% of income	650	To be confirmed on receipt of final accounts	5% of materiality

Appendix 4 - Draft Representation Letter

Crowe U.K. LLP
55 Ludgate Hill
London
EC4M 7JW

Dear Sirs

We provide this letter in connection with your audit of the financial statements of International Planned Parenthood Federation for the year ended 31 December 2023 for the purpose of expressing an opinion as to whether the financial statements give a true and fair view of the financial position of the group and of the charity as at 31 December 2023 and of the results of the group's and the charity's operations for the year then ended in accordance with UK Generally Accepted Accounting Practice ("UK GAAP").

We confirm that the following representations are made in respect of the group and the parent charity on the basis of sufficient enquiries of management and staff with relevant knowledge and experience and, where appropriate, of inspection of supporting documentation and that, to the best of our knowledge and belief, we can properly make each of these representations to you. If completion of the audit is delayed we authorise Varun Anand, Director, Finance and Technology to provide an update to all representations sought.

1. We have fulfilled our responsibility for the fair presentation of the financial statements in accordance with UK GAAP.
2. We acknowledge as trustees our responsibility for making accurate representations to you.
3. We acknowledge our responsibility for the design, implementation and maintenance of internal controls to prevent and detect fraud and errors, and we believe we have appropriately fulfilled those responsibilities.
4. We have provided you with all accounting records and relevant information, and granted you unrestricted access to persons within the entity, for the purposes of your audit.
5. All the transactions undertaken by the group and the charity have been properly reflected and recorded in the accounting records or other information provided to you.
6. The methods, the data, and the significant assumptions used by us in making accounting estimates and their related disclosures are appropriate to achieve recognition, measurement or disclosure that is reasonable in the context of the applicable financial reporting standards.
7. We have considered the adjustments in Appendix 1, proposed by you. In our judgement, these adjustments are appropriate given the information available to us. We further confirm that we have now made these adjustments to the financial statements.
8. We do not wish to adjust the financial statements for the actual errors set out in Appendix 1 as we believe that the errors are immaterial, both individually and in aggregate, to the financial statements as a whole.
9. We have disclosed to you any known actual or possible litigation or claims against the charity whose effects should be considered when preparing the financial statements and these have been reflected in the financial statements in accordance with applicable accounting standards.

10. We confirm the existence and ownership by IPPF of the property in the East, South East Asia & Oceania Regional Office and are satisfied with its value carried forward at the year-end of \$4.3m, and there are no there are no indicators of impairment.
11. We confirm that we have considered the Charity Commission and HMRC guidelines relating to charities that operate internationally and that there are no matters that need to be brought to your attention.
12. All grants, donations and other incoming resources, the receipt of which is subject to specific terms and conditions, have been notified to you. There have been no breaches of terms or conditions in the application of such incoming resources.
13. We are not aware of any breaches of our charitable trusts and have advised you of the existence of all endowments and funds maintained by us.
14. There have been no events since the balance sheet date which require disclosure or which would materially affect the amounts in the financial statements. Should any material events occur which may necessitate revision of the figures in the financial statements, or inclusion in a note thereto, we will advise you accordingly. We specifically authorise Varun Anand, Director, Finance and Technology, to provide an update for you to cover the time period between the signing of this letter and the date of your audit report.
15. We have assessed that there is no significant risk that the financial statements are materially misstated as a result of fraud.
16. We are not aware of any fraud or suspected fraud affecting the group or the charity involving those charged with governance, management or other employees who have a significant role in internal control or who could have a material effect on the financial statements.
17. We are not aware of any allegations by employees, former employees, regulators or others of fraud, or suspected fraud, which would have an impact on the financial statements.
18. We are not aware of any frauds that have not been included in the fraud log/ register provided to you.
19. We are not aware of any known or suspected instances of non-compliance with those laws and regulations which provide a legal framework within which the group and charity conducts its business.
20. We confirm that complete information has been provided to you regarding the identification of related parties and that we are not aware of any significant transactions with related parties.
21. We confirm we have appropriately accounted for and disclosed related party relationships and transactions in accordance with applicable accounting standards and with the recommendations of the applicable charity SORP'.
22. The group and charity have complied with all aspects of contractual agreements that could have a material effect on the consolidated and parent charity's financial statements in the event of non-compliance.
23. We confirm that, having considered our expectations and intentions for the next twelve months and the availability of working capital, the group and charity are a going concern. We are unaware of any events, conditions, or related business risks beyond the period of assessment that may cast significant doubt on their ability to continue as a going concern.

Yours faithfully

.....

Trustee
Signed on behalf of the board

Date

Appendix 5 - Responsibilities and ethical standards

Audit purpose and approach

Our audit work has been undertaken for the purposes of forming our audit opinion on the financial statements of the IPPF group prepared by management with the oversight of the trustees and has been carried out in accordance with International Standards on Auditing (UK) ('ISAs').

Our work combined substantive procedures (involving the direct verification of transactions and balances on a test basis and including obtaining confirmations from third parties where we considered this to be necessary) with a review of certain of your financial systems and controls where we considered that these were relevant to our audit.

Financial statements

The trustees of IPPF are responsible for the preparation of the consolidated financial statements on a going concern basis (unless this basis is inappropriate). The trustees are also responsible for ensuring that the financial statements give a true and fair view, that the process your management go through to arrive at the necessary estimates or judgements is appropriate, and that any disclosure on going concern is clear, balanced and proportionate.

Legal and regulatory disclosure requirements

In undertaking our audit work we considered compliance with the following legal and regulatory disclosure requirements, where relevant.

- Charities Act 2011
- The Charities (Accounts and Reports) Regulations 2008 (or updated Regulations if enacted before completion of the financial statements)
- Financial Reporting Standard 102 (FRS 102)
- The Charities SORP (FRS 102)

Ethical Standard

We are required by the Ethical Standard for auditors issued by the Financial Reporting Council ('FRC') to inform you of all significant facts and matters that may bear upon the integrity, objectivity and independence of our firm.

Crowe U.K. LLP has procedures in place to ensure that its partners and professional staff comply with both the relevant Ethical Standard for auditors and the Code of Ethics adopted by The Institute of Chartered Accountants in England and Wales.

As explained in our audit planning report, in our professional judgement there are no relationships between Crowe U.K. LLP and IPPF or other matters that would compromise the integrity, objectivity and independence of our firm or of the audit partner and audit staff. We are not aware of any further developments which should be brought to your attention.

Independence

International Standards on Auditing (UK) require that we keep you informed of our assessment of our independence.

We confirm that we have carried non-audit services as detailed below. We have not identified any other issues with regards to integrity, objectivity and independence and, accordingly, we remain independent for audit purposes.

In communicating with those charged with governance of the parent charity and group we consider those charged with governance of the subsidiary entities to be informed about matters relevant to them.

The matters in this report are as understood by us as at the date of writing this report. We will advise you of any changes in our understanding, if any, during our meeting prior to the financial statements being approved.

Non-audit services

We have considered the non-audit services we have provided in the period and have concluded that there are no facts or matters that bear upon the integrity, objectivity and independence of our firm or of the audit partner and audit staff related to the provision of such services which we should bring to your attention. Our fees for non-audit services in the year have been as follows.

Grant audits	£14,250
--------------	---------

Use of this report

This report has been provided to the C-FAR to consider and ratify on behalf of the Board of Trustees, in line with your governance structure. We accept no duty, responsibility or liability to any other parties, since this report has not

been prepared, and is not intended, for any other purpose. It should not be made available to any other parties without our prior written consent.

Appendix 6 - Fraud risks

As part of our audit procedures we make enquiries of management to obtain their assessment of the risk that fraud may cause a significant account balance to contain a material misstatement. However, we emphasise that the responsibility to make and consider your own assessment rests with yourselves and that the trustees, C-FAR and management should ensure that these matters are considered and reviewed on a regular basis.

Usually fraud in the charity sector is not carried out by falsifying the financial statements. Falsifying statutory financial statements usually provides little financial benefit, as compared to say a plc where showing a higher profit could lead to artificial share prices or unearned bonuses. However, falsifying financial statements can be used to permit a fraud or to avoid detection. As a generality, charities represented by its management and its trustees do not actively try to falsify financial statements as there are not the same incentives to do so. In the charity world fraud is usually carried out through misappropriation or theft.

The trustees should be aware that the Charity Commission provides guidance (updated in September 2022) on how to protect your charity from fraud including information about fraud, how to spot it and what you can do to protect against it.

The Charity Commission's first guiding principle recognises that fraud will always happen. It is therefore important that, as part of setting their overall risk appetite, the trustees consider fraud within their tolerance for the risks associated with the management of the organisation's (and group's) funds. The development and continued assurance of a robust counter fraud control framework should then contribute to the organisation matching the risk appetite and tolerance agreed by the trustees.

We have shared with management our guidance and a framework on conducting fraud risk assessments.

A fraud risk assessment is an objective review of the fraud risks facing an organisation to ensure they are fully identified and understood. This includes ensuring:

- fit for purpose counter fraud controls are in place to prevent and deter fraud and minimise opportunity, and

- action plans are in place to deliver an effective and proportionate response when suspected fraud occurs including the recovery of losses and lessons learnt.

Good practice suggests that to be most effective the risk assessment should be undertaken at a number of levels within the organisation:

- Organisational – to assess the key policy, awareness raising and behavioural (including leadership commitment) requirements that need to be in place to build organisational resilience to counter fraud.
- Operational – a detailed analysis of the fraud risk and counter fraud control framework at the operational level – by function (activity) or individual business unit (including programmes and projects).

Any fraud risk assessment should not be seen as a standalone exercise but rather an ongoing process that is refreshed on a regular basis. Carrying out the fraud risk assessment may reveal instances of actual or suspected fraud. Should this happen next steps will be determined on circumstances, the existing control framework (including any response plan(s)), and in consultation with the key members of the organisation's management team.

Considering risks of fraud

There is evidence that during times of economic instability there is an increased risk of fraud. This may be because resource constraints can reduce internal controls and oversight and also because individuals facing hardship may be more likely to consider fraudulent practices.

The following provides further information on the three kinds of fraud that charities such as IPPF should consider.

a) **Frauds of extraction**

This is where funds or assets in possession of the charity are misappropriated. Such frauds can involve own staff, intermediaries or partner organisations since they require assets that are already in the possession of the entity being extracted fraudulently. This could be by false invoices, overcharging or making unauthorised grant payments.

Essentially such frauds are carried out due to weaknesses in physical controls over assets and system weaknesses in the purchases, creditors and payments cycle. The cycle can be evaluated by considering questions such as who authorises incurring a liability and making a payment. On what evidence? Who records liabilities and payments? Who pays them and who checks them?

The close monitoring of management accounts, ledger entries and strict budgetary controls are also generally seen as an effective way of detecting and deterring frauds in this area.

Staff should be made aware of the increasing use of mandate fraud. This is where when the fraudster gets the organisation to change a direct debit, standing order or bank transfer mandate by purporting to be a supplier or organisation to which the charity makes regular payments.

Insufficient due diligence around requests to amend supplier or payroll details has led to payments to unauthorised individuals so sufficient checks in these areas is of increasing importance. All employees should exercise real scepticism and not make any payments which are not properly supported and / or outside the normal payment mechanisms.

The Fraud Advisory Panel latest research shows the following as the fraud risks on the horizon:

- *Staff fraud. As people feel the effects of the cost-of-living crisis on their finances.*
- *Ransomware, particularly targeting network-attached storage. There has been a recent increase in these types of attack.*
- *E-commerce / online shopping fraud. In the lead-up to Black Friday (25 November), Cyber Monday (28 November), and the busy Christmas shopping period.*
- *Supply chain fraud. As some businesses and individuals find themselves in financial difficulty. To boost resilience, government is looking to create standard templates for supply chain contracts.*

A new survey has found that 12% of charities had experienced cybercrime in the previous 12 months, prompting the Charity Commission to highlighting this issue to charities recently and warning them against the risk of online fraud. Furthermore, the survey also pointed to a potential lack of awareness of the

risks facing charities online and note that just over 24% have a formal policy in place to manage the risk and only around 55% of charities reported that cyber security was a fairly or very high priority in their organisation. The Commission's discussion of this can be found here:

<https://www.gov.uk/government/news/charities-at-risk-of-underestimating-online-fraud-as-one-in-eight-experienced-cybercrime-last-year>

b)

s and inducements

Backhander

There is also an inherent risk that individuals who are able to authorise expenditure or influence the selection of suppliers can receive inducements to select one supplier over the other. This risk can be mitigated by robust supplier selection and tendering procedures.

There is also the risk that once a donation of money or aid has been authorised and released in the UK, this could be diverted, probably into the underground economy, as a result of inducements paid in the destination country. Charities should be aware of the requirements and extent of the UK Bribery Act 2010, as this extends their liability to actions beyond the shores of the UK and to cover the actions of their intermediaries and agents. Organisations are required to put in place proportionate measures to prevent backhanders and inducements from being paid, either by their workers, agents or intermediaries or to their workers, agents or intermediaries.

c)

diversion

Frauds of

This is where income or other assets due to IPPF are diverted before they are entered into the accounting records or control data. Essentially, it is easy to check what is there but very difficult to establish that it is all there. Therefore, ensuring the completeness of income provided to a charity becomes difficult.

It is important to consider the different income streams and when and how they are received. So income received directly into the charity's bank account will be a lower risk than income being received by home based fundraisers.

Appendix 7 - External developments

We have summarised below some of the developments and changes in the charity sector over the recent period which we believe may be of interest and relevant to you. Please note that this information is provided as a summary only and that you should seek further advice if you believe that you have any specific related issues or intend to take or not take action based on any of the comments below.

We believe it is important to keep our clients up to date on the issues that affect them and, as a part of our ongoing communication, we regularly hold webinars and therefore encourage you to visit our website (<https://www.crowe.com/uk/croweuk/industries/webinars>) or register to our mailing list (nonprofits@crowe.co.uk) to stay updated on these. Any webinars which you have missed remain available on demand on our website.

Governance

The Charities Act 2022: Implementation

The Charities Act 2022 (the Act) received Royal Assent on 24 February 2022 and brings into force a number of key changes to the Charities Act 2011, aimed at simplifying a number of processes.

The Charity Commission are currently working through implementing the various changes brought about by the legislation, and have set out an indicative timetable here: <https://www.gov.uk/guidance/charities-act-2022-implementation-plan>

Other provisions of the Act in force from 31 October 2022

- Section 5: Orders under section 73 of the Charities Act 2011
- Section 8: Power of the court and the Commission to make schemes
- Section 32: Trustee of charitable trust: status as trust corporation
- Section 36: Costs incurred in relation to Tribunal proceedings etc
- Part of Section 37: Public notice as regards Commission orders etc.
- Part of Section 40 and Schedule 2: Minor and consequential amendments

Provisions of the Act that came into force on 14 June 2023

- Sections 9-14 and 35a: Permanent endowment
- Sections 17, 19-22: Charity land
- Sections 25-28: Charity names
- Section 38 and 39: Connected persons

- Part of Section 40 and Schedule 2: Minor and consequential amendments

Provisions of the Act expected to come into force in early 2024

- Section 1-3: Charity constitutions
- Sections 18 and 23: Charity land
- Section 24 and Schedule 1: Amendments of the Universities and College Estates Act 1925*
- Section 29: Powers relating to appointments of trustees
- Section 31: Remuneration etc of charity trustees etc
- Sections 33, 34 and 35(b): Charity mergers
- Section 37: For remaining purposes
- Section 40 and Schedule 2: For remaining purposes

*Whilst section 24 and Schedule 1 will be included in the phase 3 commencement regulations, they will come into force in Spring 2025.

The key provisions of the Act that have been implemented to date are set out below, and further information can be found here:

<https://www.gov.uk/guidance/charities-act-2022-guidance-for-charities>

Failed appeals

The Act introduces new rules granting the power for trustees to apply *cy-près*, allowing charities more flexibility in response to a charity appeal that has failed, allowing *donations* to be applied for another charitable purposes rather than having to be returned to donors under certain conditions:

- i) The donation is a single gift of £120 or less; and the Trustees reasonably believe that during the financial year the total amount received from the donor for the specific charitable purpose is

- £120 or less (unless the donor states in writing that the gift must be returned if the charitable purposes fail); or
- ii) The donor, after all agreed actions have been taken, cannot be identified or found; or
 - iii) The donor cannot be identified (for example cash collections)

The Charity Commission published guidance in relation to failed appeals on 31 October 2022, which can be found here: <https://www.gov.uk/government/publications/charity-fundraising-appeals-for-specific-purposes>

The Charity Commission has also updated its guidance [CC20 'Charity fundraising: a guide to trustee duties'](#) to reflect these changes.

The Fundraising Regulator has also published guidance, further details of which are provided below.

Payments to Trustees for providing goods to the charity

The Charities Act 2011 provided a statutory power for charities, in certain circumstances, to pay trustees for providing a service to a charity beyond usual trustee duties.

The Act extends this power to allow, in certain circumstances for payments to trustees for providing goods to the charity.

Updated guidance can be found here: <https://www.gov.uk/guidance/payments-to-charity-trustees-what-the-rules-are>

The Charity Commission has also updated its guidance [CC29 'Conflicts of interest: a guide for charity trustees'](#) and [CC11 'Trustee expenses and payments'](#) to reflect these changes.

Power to amend Royal Charters

Royal Charter charities are able to use a new statutory power to change sections in their Royal Charter which they cannot currently change, if that change is approved by the Privy Council.

Updated guidance can be found here: <https://www.gov.uk/guidance/royal-charter-charities>

Selling, leasing or otherwise disposing of charity land

Charities must comply with certain legal requirements before they dispose of charity land. Disposal can include selling, transferring or leasing charity land. The Act simplifies some of these legal requirements. The changes include:

- widening the category of designated advisers who can provide charities with advice on certain disposals
- confirming that a trustee, officer or employee can provide advice on a disposal if they meet the relevant requirements
- giving trustees discretion to decide how to advertise a proposed disposal of charity land
- removing the requirement for charities to get Commission authority to grant a residential lease to a charity employee for a short periodic or fixed term tenancy

Updated guidance can be found here: <https://www.gov.uk/government/publications/sales-leases-transfers-or-mortgages-what-trustees-need-to-know-about-disposing-of-charity-land-cc28>.

Using permanent endowment

The Act introduces new statutory powers to enable:

- charities to spend, in certain circumstances, from a 'smaller value' permanent endowment fund of £25,000 or less without Commission authority
- certain charities to borrow up to 25% of the value of their permanent endowment fund without Commission authority

Charities that cannot use the statutory powers will require Charity Commission authority.

In addition, a new statutory power enables charities that have opted into a total return approach to investment to use permanent endowment to make social investments with a negative or uncertain financial return, provided any losses are offset by other gains.

Updated guidance can be found here: <https://www.gov.uk/guidance/permanent-endowment-rules-for-charities>

<https://www.gov.uk/government/publications/total-return-investment-for-permanently-endowed-charities>

Investing Charity Money

CC14 has been updated, it is now called Investing Charity Money, and takes account of the High Court Judgement on the Butler Sloss case.

CC14 states that all charities should have a written investment policy if their governing document requires they have one or if the charity is a trust, and where it gives an investment manager powers to make decisions on its behalf. It includes:

- Examples of various issues which may be relevant for trustees to consider when making investment decisions, such as the potential for an investment to conflict with the purposes of the charity, or the reputational impact of an investment decision.
- Steps trustees 'must' take to be compliant with the law and those trustees 'should' do as best practice but not legally required.
- Explanations on acting in the best interests of a charity, ensuring that above all else any decision furthers its purposes.
- Guidance on social investment and no longer uses terminology that could get in the way of trustees' understanding, such as 'ethical investment', 'mixed motive investment' and 'programme related investment'. It should be noted that whilst the guidance has simplified the terminology, this distinction is still important from a financial reporting perspective, as the Charity SORP requires different accounting treatment for mixed motive and programme related investments.

It also provides example approaches to financial returns including avoiding those investments which can reduce support for a charity and harm its reputation, and is more specific on ESG factors:

- aiming only for the best financial return you can achieve, within the level of risk that you have decided is acceptable for your charity

- alongside the financial return you are aiming for, avoiding investments that conflict with your charity's purposes.
- alongside the financial return you are aiming for, avoiding investments that could reduce support for your charity or harm its reputation, particularly amongst its supporters or beneficiaries.
- alongside the financial return you are aiming for, avoiding or making investments in companies because of their practice on environmental, social and governance (ESG) factors
- alongside the financial return you are aiming for, using your shareholder vote, or other opportunities that come with your investment, to influence practice at companies that your charity is invested in.

The revised guidance can be found here: **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.]**

The Future Charity Chair

Crowe are pleased to be involved in a new research project looking at the essential attributes that charity Chairs of the future will need to embrace. This research will explore the topic through roundtable discussions and in-depth interviews, with a thought leadership report due in Spring/Summer 2024.

The research aims to:

- Contribute ideas that will help to shape the future development and recruitment of charity Chairs.
- Enhance the future sustainability of the charity sector by highlighting longer term considerations for Board discussion.
- Provide fresh thinking to positively influence regulation and best practice guidance for the sector.

- Emphasise the value of good charity governance and the need for it to continually evolve to remain relevant.

The full report can be found here: [The future charity chair | Bayes Business School \(city.ac.uk\)](#)

Public trust in charities 2023

The Charity Commission has published the latest annual report into public trust in charities, the report shows that although public trust has risen the increase is small though the situation appears more stable than previous years.

There is still a divide in the perception of charities when it comes to size, with smaller charities faring better than larger organisations. The research includes interviews with members of the public from various demographics and reveals that half of the population are aware of the Charity Commission.

The full report can be found here **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**

Defined Benefit Funding Code of Practice

The Pensions Regulator (TPR) is currently analysing responses to its second consultation on the new Defined Benefit (DB) funding code of practice. The new Code includes a requirement for a 'funding and investment strategy' (FIS) where trustees will be required to articulate their approach and decisions on funding and investments. Trustees must prepare a written statement of strategy which records the FIS and supplementary details, is signed on the trustees' behalf by their chairperson, and submitted to TPR with each triennial valuation.

Under the proposals, TPR sets out a "twin-track" model where trustees will be able to choose either a prescriptive "Fast Track" option or a more flexible "Bespoke" approach to completing and submitting an actuarial valuation for TPRs assessment. The proposed requirements for the fast track route include a number of areas such as suitable long-term objectives for schemes to achieve low dependency by the time a scheme is significantly mature (measured as 12-year duration) and discount rates of gilts plus 0.5% p.a. The fast track does not explicitly take account of covenant strength. TPR plans to consult separately on proposed changes to covenant guidance.

The code is now expected to come into force in April 2024, rather than 1 October 2023. Details of the consultation can be accessed via TPR's website:

<https://www.thepensionsregulator.gov.uk/en/document-library/consultations/draft-defined-benefit-funding-code-of-practice-and-regulatory-approach-consultation>

Charity Commission: Charity Use of Social Media

On 18 September 2023 the Charity Commission published guidance for charities on their use of social media, following a consultation carried out earlier in 2023.

A knowledge gap was identified through the Charity Commission's casework where trustees were not always aware of the risks that may arise from the use of social media, meaning that some do not have sufficient oversight of their charity's activity, leaving them and their charity vulnerable.

The aim of the guidance is to help trustees improve their understanding in this area, and to encourage charities to adopt a policy on social media as a way to set their charity's approach. The guidance does not introduce new trustee duties but seeks to make clear how existing duties are relevant to a charity's use of social media.

The guidance sets out that social media use can raise issues and risks for charities, relating to problematic content:

- posted or shared by the charity on its own social media channels
- posted by the public or third parties on a charity's social media channel
- posted on a personal social media account that can be reasonably associated with the charity

The new guidance is clear that charities using social media should have a social media policy in place, explaining how it will help deliver the charity's purpose, include guidelines for expected conduct and should ensure the policy is followed.

The guidance contains a checklist to help trustees and senior employees have informed conversations on what the right policy for them looks like.

<https://www.gov.uk/government/publications/charities-and-social-media/charities-and-social-media>

Charity Commission: Internal financial controls for charities (CC8)

In April 2023 the Charity Commission published updated guidance “Internal financial controls for charities (CC8)”

The guidance has been updated to reflect changes in legislation and practise across the sector, including new areas such as mobile payment systems (e.g. Apple Pay) and donations of cryptoassets. Existing guidance has also been refreshed in areas such as payments to related parties and operating internationally.

An updated checklist is also included in the guidance to allow charities to assess themselves against the new guidance.

The guidance can be obtained here:

<https://www.gov.uk/government/publications/internal-financial-controls-for-charities-cc8/internal-financial-controls-for-charities>

Compliance

Holiday Entitlement – where are we now?

In March 2023 the government opened a consultation exercise to review the legislation governing holiday entitlement and holiday pay, which had over time become complex, and in some cases, difficult for employers to follow.

The consultation exercise ended on 7 July 2023, and the government’s response was published on 8 November 2023. The response indicates that the following actions will be taken:

- *Introduce an accrual method for calculating holiday*

Entitlement will be calculated as 12.07% of hours worked in a pay period for irregular hours and part year workers. All other workers will accrue leave at 1/12th of their entitlement on the first day of each month during their first year of employment.

- *Sanction rolled-up holiday pay (RHP)*

Legislation will be introduced to allow RHP for irregular hours workers and part-year workers only.

- *Introduce a definition of irregular hour workers & part-year workers*

Legislation will be updated to define what is meant by irregular hours workers and part-year workers.

The Government has laid out revisions in respect of the above as part of The Employment Rights (Amendment, Revocation and Transitional Provision) Regulations 2023, effective from 1 January 2024.

Irregular hours and part-year workers

To the relief of many employers the revised Working Time Regulations (‘WTR’) will include provisions aimed squarely at addressing the flaws laid bare in the Harper Trust v Brazel case in which it was held part year workers on permanent contracts were entitled to a full year’s holiday entitlement, regardless of the number of weeks worked.

For holiday years from 1 April 2024 individuals who work irregular hours or part-year (such as term time or casual workers) will accrue holiday on the last day of each pay period at a rate of 12.07% of the number of hours worked during the pay period. This will ensure that their entitlement will remain in proportion to the hours that have been worked and differs from other employees who receive their full entitlement at the start of a holiday year. It is open to employers to allow the employee to take more holiday than they have accrued – in such cases its essential that employment contracts reserve the right for the employer to deduct over usage from final salaries.

For the same group of workers the revised WTR sees a welcome return of rolled-up holiday pay. Rolled-up holiday pay is where the accrual in a pay period is paid to the employee with their basic salary rather than when they actually take their holiday. The practice was outlawed because in the opinion of the European Court of Justice it discouraged workers from taking time off. However, for many casual work arrangements rolled up holiday pay is the only logical approach and many employers have continued to apply it.

From 1 April 2024 rolled up holiday pay will be permitted on condition that:

- the individual is a part-year or irregular hours worker
- the holiday pay is calculated using 12.07% of all pay for work done
- the holiday pay (12.07%) is paid at the same time as the pay for work done
- the holiday pay is separately itemised on the payslip.

It's worth noting that the 12.07% formula does not account for the different holiday pots that we covered at the start of this article and therefore in some cases it could result in higher rates of holiday pay.

It is also the case that an employer has a legal duty to ensure that an individual takes their 5.6 weeks of holiday per year and this duty applies even when they are paid using rolled-up holiday pay and not when they actually take their holiday – which could make it difficult to monitor.

Record Keeping

Following a 2019 decision by the European Court of Justice employers have been required to record the daily hours worked by their employees.

Under the revised WTR employers will be required to keep records that evidence compliance with the 48-hour week, opt-out agreements, length of night work and health assessments for night workers, and therefore an employer is not required to record daily hours if they can evidence compliance by other means.

Key Takeaways

The revisions to the WTR should be welcome news for most employers, although in some areas they lack detail – such as a lack of definition around normal earnings for the calculation of holiday pay.

Employers of irregular and part year workers will be eager to adapt their processes to accommodate 'accrue as you go' and rolled up holiday pay.

For some employers it will be the much-needed spur to start and correctly calculate holiday pay and for others a need to evaluate the true status of their self-employed contractors.

However, for almost all employers there will be a need to look at policies and procedures to ensure that they align with the new rules on holiday carry over and ensure that 'use it or lose it' prompts are timetabled before the end of the holiday year.

The full article can be obtained here:

<https://www.crowe.com/uk/insights/holiday-entitlements>

Duty on employers to prevent sexual harassment at work

The Worker Protection (Amendment of Equality Act 2010) Act 2023 received Royal Assent on 26 October 2023, and came into force on 27 October 2023,

and introduces a new duty on employers to take reasonable steps to prevent sexual harassment of their employees in the course of their employment. 'In the course of their employment' covers activities outside of the workplace, for example work social events.

This new duty to prevent sexual harassment will be enforceable by an employment tribunal, where it has first upheld a claim for sexual harassment. A tribunal will have the discretion to award a 'compensation uplift' by increasing any compensation it awards for sexual harassment by up to 25% where there has been a breach of the employer's duty in sexual harassment cases.

The Equality and Human Rights Commission's guidance on sexual harassment and harassment at work contains steps employers should consider taking in order to prevent and deal with harassment at work. These steps include having an effective and well communicated anti-harassment policy in place and maintaining a reporting register of complaints for all forms of harassment.

A copy of the guidance can be found here:

https://www.equalityhumanrights.com/sites/default/files/sexual_harassment_and_harassment_at_work.pdf

Increase to National Minimum Wage

The government has announced an increase to the national living wage ('NLG') and national minimum wage ('NMW') effective from 1 April 2024, as follows:

- The NLW rate will rise from £10.42 to £11.44 per hour - this rate currently applies to workers aged 23 and over but it will be extended to also apply to 21 and 22-year-olds from 1st April 2024.
- The NMW rate for workers aged 18 to 20 will rise from £7.49 to £8.60 per hour.
- The NMW rate for workers aged 16 and 17 will rise from £5.28 to £6.40 per hour.
- The NMW rate for apprentices aged under 19, or those aged 19 and over but in the first year of their apprenticeship, will rise from £5.28 to £6.40 per hour.

- The daily offset for the provision of living accommodation to a worker will rise from £9.10 to £9.99 per day.

Charities and terrorism

The Charity Commission guidance on 'Charities and Terrorism', first published in December 2012, has been updated in November 2022.

The guidance forms Chapter 1 of the Charity Commissions compliance toolkit, which provides advice and information on key aspects of the UK's counter-terrorism legislation, highlights how particular provisions are likely to affect charities and their work, explains the various 'terrorism lists' that exist and advises trustees what to do if they discover their charity may be working with or connected to people or organisations on terrorism lists.

The updated toolkit signposts to new guidance from the Crown Prosecution Service on proscription offences and terrorist financing offences and cases involving humanitarian, development and peacebuilding work overseas.

The updated toolkit can be found here:

<https://www.gov.uk/government/publications/charities-and-terrorism>

Fundraising Regulator: Annual complaints report

In November 2023 the Fundraising Regulator has published its latest Annual Complaints Report which covers the period 1 April 2022 to 31 March 2023. The report analyses complaints received by the Fundraising Regulator and complaints reported to 58 of the UK's largest fundraising charities.

The number of complaints to the sample charities rose proportionally for most methods in line with increased fundraising activity – with 13 of the 23 fundraising methods having increased complaint numbers in 2021/22 compared to 2020/21. The overall number of complaints had increased since 2021/22 which is reflective of increases in fundraising activity since the pandemic.

Over the same period, complaints about fundraising methods including door to door fundraising (60), charity bags (57) and addressed mail (51) accounted for the majority of the 270 complaints within the Fundraising Regulator's scope. A common theme was that of misleading information, highlighting the importance of clarity in fundraising materials.

You can see the full report [here](#).

Charities and campaigning

With the UK due to hold a general election by January 2025 at the latest, there presents an opportunity for charities to raise awareness and shape policy decisions.

The majority of charity campaigning does not fall under election law rules, however, care must be taken when campaigning that the charity does not stray into election campaigning and remains independent from party politics.

Various guidance is available from the Charity Commission to charities to assist in assessing the risks to the charity:

- [Campaigning and political activity guidance for charities \(CC9\)](#)
- [Charities, Elections and Referendums guidance](#)
- [Charities and political donations guidance](#)

The guidance emphasises the need for any campaigning to be carefully considered by the Trustees, particularly in respect to the risks, costs and benefits of any such activity.

Charities will be required to register with the Electoral Commission as non-party campaigners if they spend more than £10,000 on regulated campaign activities and may be required to provide financial returns after the election.

The Electoral Commission has produced guidance to support organisations which can be found [here](#).

The Charity Commission have urged charities to ensure that they have read and understood the Code of Practice for non-party campaigners which has also been produced and can be found [here](#).

Fundraising Regulator: 'Failed appeals' guidance

Following the changes introduced by the Charities Act 2022 ('the Act'), the Fundraising Regulator has also published guidance 'What to do if you raise more donations than you need, don't raise enough, or cannot achieve your purpose'

The guidance includes practical measures that can be taken to avoid triggering the legal requirements of the Act, such as the inclusion of a secondary purpose in appeals literature.

The guidance should be read in conjunction with the guidance issued by the

Charity Commission noted above.

The guidance is available here: <https://www.fundraisingregulator.org.uk/more-from-us/news/what-do-if-you-raise-more-donations-you-need-dont-raise-enough-or-cannot-achieve>

Gender pay reporting

Any employer with 250 or more employees on a specific date each year (the 'snapshot date') must report their gender pay gap data. For most entities the snapshot date is the 5 April of each year.

You must report and publish your gender pay gap information within a year of your snapshot date. You must do this for every year that you have 250 or more employees on your snapshot date.

Guidance on what and how to report can be found here: <https://www.gov.uk/government/publications/gender-pay-gap-reporting-guidance-for-employers>

Failure to prevent fraud and other economic crimes

A new failure to prevent fraud offence has been introduced by the Economic Crime and Transparency Act 2023. It will apply to all large corporate entities, including charitable companies and CIOs.

An offence is committed where an employee or agent commits fraud. The penalty is an unlimited fine for the organisation, and no personal liability will be introduced for trustees or management failure to prevent fraud.

The legislation is far reaching, and where an organisation operates or is based overseas, if an employee commits fraud under UK law or affecting UK victims, the company can be prosecuted.

There is a defence to the failure to prevent economic crimes if the organisation can prove that it had reasonable prevention measures in place, or that it was not reasonable in all the circumstances to expect it to have had any procedures in place.

The offence will come into force when the government publishes statutory guidance on the reasonable procedures organisations should consider putting in place.

Full details of the legislation can be found [here](#).

Financial and other reporting

FRC Consultation: Amendments to FRS 102

On 15 December 2022 the Financial Reporting Council issued FRED 82 "Draft amendments to FRS 102 The Financial Reporting Standard applicable in the UK and Republic of Ireland and other FRSs – Periodic Review".

FRED 82 proposes a number of changes resulting from the second periodic review of FRS 102 and other Financial Reporting Standards. The proposals include: a new model of revenue recognition in FRS 102 and FRS 105 based on the IFRS 15 five-step model for revenue recognition with appropriate simplifications; a new model of lease accounting in FRS 102 based on IFRS 16 on-balance sheet model (again with appropriate simplifications); and various other incremental improvements and clarifications.

The consultation closed on 30 April 2023, and the FRC has since announced that the publication and effective date of the changes has been delayed, with publication expected in the first half of 2024 and the implementation date will be periods commencing on or after 1 January 2026.

The consultation documents can be obtained here: <https://www.frc.org.uk/consultation-list/2022/fred-82>

Dispelling common myths about charities

ICAEW, with input from Crowe, has published guidance exploring ten myths surrounding charities and their operations, with a view to encourage transparent communication in areas where these misconceptions are prevalent. The ten myths considered are:

- Charities spend too much on fundraising.
- They should not make a surplus or build up cash reserves.
- Too much is spent on highly paid executives.
- They should not undertake commercial activities.
- Charities should be run and staffed [for free] by volunteers.
- Too much is spent on overheads.
- Charities don't pay taxes, so need less money.
- Professional qualifications are needed to become a charity trustee.

- Charities are less vulnerable to fraud than other organisations.
- Charities should not engage in campaigning and political activity.

The guidance includes access to a webinar discussing some of the key myths with voices from the sector.

The Guidance can be found here: [Dispelling common myths about charities | ICAEW](#)

Charity Digital Skills report

The Charity Digital Skills annual report has been running since 2017 and tracks the sector during a time of significant change due to the impact of the pandemic. As we continue to navigate the cost of living crisis and the impact on the sector, this report aims to shed some light on how the digital capabilities of charities have evolved and highlighting key trends.

The report highlights that:

- Three quarters (78%) of charities say that digital is more of a priority for their organisations
- 1 in 5 charities say their IT provision is poor
- 8 out of 10 (79%) of charities see improving their website, digital presence or social media as the greatest priority for the next year
- Improving data security, privacy and GDPR compliance has become more of a priority since 2022.
- Almost half (46%) of charities say they do not have anyone with digital expertise on their board

The gaps seen in previous years persist, these include funding and leadership. With the rapid growth in AI development charities must ensure that digital skills remain a priority to avoid being left behind.

[Digital Skills Report for the Charity Sector - Introduction \(charitydigitalskills.co.uk\)](#)

NCSC publishes “Cyber Threat Report: UK Charity Sector”

The National Cyber Security Centre has published a report outlining the cyber threats currently facing charities of all sizes.

The 2023 DCMS Cyber Security Breaches Survey, which measures the policies and processes organisations have for cyber security, as well as the impact of breaches and attacks, highlighted 24% of UK charities had identified a cyber-attack in the last 12 months, a decrease from 30% in 2022. The drop is driven by smaller organisations – the results for medium and large businesses, and high-income charities, remain at similar levels to last year.

The report notes that the charity sector is particularly vulnerable as they can hold significant amounts of sensitive or valuable data, making them attractive targets, alongside a perception that charities have fewer resources to commit to cyber security.

The report provides details of the commonly perpetrated cyber-attacks, as well as a number of recommendations and links to guidance to assist charities strengthen their defences.

A copy of the report can be obtained here:

<https://www.gov.uk/government/statistics/cyber-security-breaches-survey-2023/cyber-security-breaches-survey-2023#summary>

FRC publishes “What makes a good Annual Report and Accounts” report

In December 2022, the FRC published its latest report on the attributes of a good Annual Report and Accounts (‘ARA’) from their perspective as an improvement regulator. It draws on previous FRC publications alongside their day to day work.

The report states that ‘A high-quality ARA:

- *complies with relevant accounting standards, laws and regulations, and codes;*
- *is responsive to the needs of stakeholders in an accessible way; and*
- *demonstrates the corporate reporting principles and effective communication characteristics outlined in this publication.’*

Whilst the report is focused on corporate reporting, there are a number of quick tips and pointers, along with examples, which might be of interest when preparing your Trustees' Annual Report.

The full report can be found here: <https://www.frc.org.uk/getattachment/d3e86b16-22b6-4aa7-a6fe-1dc83657335f/What-Makes-a-Good-Annual-Report-and-Accounts.pdf>

Guidance on Fundraising Reporting Requirements

The Fundraising Regulator has published new research and updated guidance to support compliance with the fundraising reporting requirements in the Charities (Protection and Social Investment) Act 2016).

The Fundraising Regulator has reviewed the annual reports of almost 200 charities with income over £1m to provide a benchmark for the sector and highlight good practice and identify areas for improvement.

The research had noted that an increasing number of charities reported on their fundraising approaches and complains compared to previous years, however only a low proportion of the reports reviewed included a statement on how fundraising carried out on their behalf is monitored or a statement of how they protect the public and vulnerable donors.

The results of the review can be found here: <https://www.fundraisingregulator.org.uk/more-from-us/resources/charities-act-2016-analysis-july-2022>

and the updated guidance can be found here: <https://www.fundraisingregulator.org.uk/more-from-us/resources/charities-act-2016-fundraising-reporting-requirements-guidance>

Charity Commission: Guidance on accepting donations

In March 2024, the Charity Commission published new guidance to help charities when deciding whether to accept, refuse or return a donation.

The guidance explains when donations must be refused or returned and when these might likely need to be refused or returned. The guidance makes clear that trustees should start from a position of accepting donations, but from time to time a charity may face a difficult decision as whether to refuse or return a donation. The guidance sets out an approach for trustees to take on these occasions, advising they:

- consider the risks involved in refusing or returning the donation, and how likely and serious these are. These include negative financial impact, ability to deliver services and ability to attract donations in future
- consider the risks involved in accepting or keeping the donation, and how likely and serious these are. These include the likelihood of reduced support or reputational harm, particularly among supporters or beneficiaries
- determine how any decision aligns with their charity's purposes
- determine what steps they can take to mitigate the risks. These include negotiating the terms of a conditional donation with the donor or developing a public explanation for a decision

It explains that if a charity is considering refusing or returning a donation, the charity must have the legal power to refuse or return a donation. In some situations, there are additional legal rules to consider e.g. disposal of land or properties of a special trust.

The charity should also consider whether it needs to make a SIR when it refuses or returns a donation.

Ultimately, as the guidance states: "Deciding whether to accept, refuse or return a donation is likely to involve a careful balancing exercise. There may be no right or wrong answer, but your decision must be rational and reasonable, and supported by clear evidence."

The full guidance can be obtained here: <https://www.gov.uk/guidance/accepting-refusing-and-returning-donations-to-your-charity>

Taxation

Consultation: Charity tax compliance

The Government has launched a consultation into several aspects of tax compliance by charities to consider how to reform some of the tax relief rules that are not working as intended.

The consultation seeks views on a number of areas, including:

- preventing donors from obtaining a financial benefit from their donation

- preventing abuse of the charitable investment rules
- closing a gap in non-charitable expenditure rules
- sanctioning charities that do not meet their Filing and Payment Obligations

It is important that charities have their say and engage with the consultation, to ensure that the relevant considerations can impact decision making.

The consultation closed on 20 July 2023, and HMRC are analysing the feedback received.

The consultation can be found here:

<https://www.gov.uk/government/consultations/charities-tax-compliance/consultation-charities-tax-compliance>

VAT: Changes to Penalty Regime

For VAT accounting periods starting on or after 1 January 2023 there are new penalties for VAT returns that are submitted late and VAT which is paid late, in addition the way interest is charged has also changed. The changes are aimed at simplifying and separating penalties and interest.

The system has changed to a penalty points system, where for each return submitted late, a penalty point is issued. The penalty point threshold is determined by the accounting period, with a higher threshold for more frequently submissions. When the threshold is reached, a penalty of £200 will be issued, with a further £200 penalty for each further late submission.

Penalty points will have a lifetime of 2 years, after which they will expire. The period is calculated from the month after the month in which the failure occurred, e.g. submission due January 2024, so the penalty point will expire in February 2026.

Once a taxpayer reaches the threshold, all points accrued will be reset to zero when the following conditions are met:

- A period of compliance; and
- The taxpayer has submitted all submission in the previous 2 years (even if late).

The new late payment penalty will apply in instances where the return is submitted on time but the payment is not. This penalty considers the length of the delay in making payment and the penalty increases over time.

As part of the new penalty regime, HMRC has also updated its Late Payment Interest ('LPI') rules to bring these in line with other tax regimes.

Full details of the updated regime can be found here:

<https://www.gov.uk/guidance/penalty-points-and-penalties-if-you-submit-your-vat-return-late>

Appendix 8 - Going concern

The Charity Commission guidance “Managing financial difficulties & insolvency in charities” (CC12) stresses the importance for “a trustee body to have a good knowledge and understanding of the charity and its finances so that, as far as possible, the continued viability of the charity and its charitable activities can be assured.”.

This is a theme that runs through the Charity Commission’s updates and alerts including its guidance on whether charities can use reserves and restricted funds to help the charity through the crisis.

The Charity Commission guidance highlights a number of factors the trustees need to consider.

- Trustees should review what are their short, medium and longer-term priorities, including whether or not certain projects, spends or activities can be stopped or delayed.
- The guidance recognises that reserves can be used to help cope with unexpected events like those unfolding at present.
- If the trustees have previously decided to earmark certain funds for a particular purpose they may be able to re-prioritise these.
- Restricted funds which cannot be spent at the trustees’ discretion may only be used for a particular and defined purpose. In some instances, there may be ways to amend these restrictions, but accessing or releasing restricted funds should only be considered if other options such as reserves are not possible.
- All decisions on such financial matters should normally be taken collectively, and significant decisions and action points noted in writing.

d) **Liquidity and resilience**

The Charity Commission guidance goes on to explain that “*The overall responsibility for effective governance and the implementation of proper financial management rests with the trustees, but may well involve all staff members whether paid or volunteers.*”

As well as the level of available reserves the trustees will also need to understand and consider the charity’s liquidity.

- Proper consideration needs to be given to cash flow forecasts and debt and project management based on realistic assumptions set. There should be a budget including cash projections and business plans produced at least annually and monthly monitoring against the plans.
- There is a need to extend cash flow forecasts to evaluate issues that may arise after the end of the period covered by existing cash flow forecasts.
- There should be processes in place to ensure that appropriate procedures and controls have been applied to models used to generate cash flow and valuation information, including the choice and consistent use of key assumptions.
- Appropriate sensitivity analysis needs to be applied to address the potential impact of reasonably possible events. Sources of income and expenditure should be analysed with consideration of uncertainties around grant funding, voluntary or earned income.
- The sensitivity analysis should properly flex assumptions to identify how robust the model outputs are in practice and that the assumptions are free from bias.

In December 2022 the Charity Commission published additional guidance [“Manage financial difficulties in your charity arising from cost of living pressures”](#), recognising that many charities are facing difficult circumstances

as a result of rapidly increasing costs. At the same time, some charities are also experiencing an increase in demand, in particular those charities providing services to people in need, further compounded by donors also suffering from the similar issues thereby leading to reduced income for some charities.

The guidance reminds trustees of their responsibilities in providing effective financial stewardship and ensuring that any decisions made are in the best interest of the charity. Key is the evaluation of the charity's financial position, and robust and regular reviews of the cashflow forecasts, to ensure the charity is able to continue to carry out its charitable activities, identifying any potential shortfalls and enabling actions to be taken in a timely manner.

CC25: "Charity finances: trustee essentials" emphasises the need for charities to be resilient. This is a key theme for much of the Commission's guidance is also discussed in the updated CC19 guidance entitled "Charity reserves: building resilience".

In the section on 'managing financial difficulties and insolvency', CC25 explains that if charities face financial difficulties then the trustees must:

- *“have the appropriate skills and time to ensure the proper running of the charity and lead or manage it through difficulties,*
- *ensure that they regularly receive and consider robust and up-to-date financial management information to enable them to recognise at an early stage when the charity is facing financial difficulties,*
- *find out which charity funds are restricted in their use by their donors and which can be used for any of its aims - this is crucial to the proper understanding of the charity's overall financial position,*
- *take prompt action when they think insolvency is a possibility – professional advice in writing should be taken at an early stage because any corrective action needs to be carefully planned,*
- *consider changing, cutting or restricting the charity's activities, reviewing funding sources and commitments or refinancing,*

- *think about merging or collaborating with another charity,*
- *have an understanding of (and if necessary take advice about) insolvency law and how it applies to charitable companies, and what voluntary options there are for other types of charity,*
- *recognise that once the charity has reached the stage of liquidation or winding up their primary duty is to pay the charity's debts, and*
- *tell the Commission if the charity closes or is no longer active so that it can be removed from the register of charities (legal requirement).”*

e)

Insolvency

There are normally two tests of insolvency – the balance sheet test (positive net assets) and the cashflow test. The key issue is, can the organisation pay its debts as they fall due? The cash flow test is of particular importance and a charity can be insolvent even if it has positive net assets. Careful consideration is required of many factors, such as what values can be realised in time to meet debts and what assets can be used to meet liabilities. Understanding is needed of the implications of the different restricted and endowed funds held by the charity. The position for trustees of an unincorporated charity is different and the risks are usually higher.

Directors and shadow directors can be guilty of wrongful trading if they continue to trade and incur liabilities they knew or ought to have known that there was no reasonable prospect of avoiding insolvent liquidation.

Fraudulent trading is also a risk. Section 213 of the Insolvency Act provides that on the application of the liquidator of a company the Court may order that any persons who were knowingly party to carrying on the business of the company with intent to defraud creditors must make a contribution to the company's assets. For a fraudulent trading action, intent to defraud creditors must be proved and the onus of proof is on the liquidator. There must be evidence of actual dishonesty. For an insolvent charitable company, senior management, and not just the trustees, could also be made liable for fraudulent trading. The charity should avoid entering into preferential transactions which put another party in a better position to the detriment of other creditors. The court will recognise mitigating circumstances. For

example, if the directors took proper steps to minimise the potential loss to the company's creditors.

f) **Finalising**
the financial statements

Where boards identify possible events or scenarios, other than those with a remote probability of occurring, that could lead to failure, then these should be disclosed. Boards may take account of potential responses open to them to mitigate such events or scenarios although would need to consider the likely success of any response.

On September 2021 the FRC published a thematic review '[Viability and Going Concern](#)', which provides guidance for companies to improve their disclosures on going concern, following a review of a number of main market and AIM listed companies annual reports. Whilst this guidance refers to "directors" and "companies", a number of the recommendations are relevant to all other entities.

In particular, the review recommends that going concern disclosures:

- Explain the sensitivity analysis, stress and reverse stress tests carried out to support the assessment and provide details of the inputs (quantitative as well as qualitative detail) and outcomes of any such analysis.
- Highlight the significant judgements made by management in determining whether or not the adoption of the going concern basis is appropriate and whether or not there are material uncertainties in respect of going concern to disclose

Follow us on:

@CroweUK

www.crowe.co.uk

Crowe U.K. LLP is a limited liability partnership registered in England and Wales with registered number OC307043. The registered office is at 2nd Floor, 55 Ludgate Hill, London EC4M 7JW. A list of the LLP's members is available at the registered office. Crowe U.K. LLP is registered to carry on audit work in the UK by the Institute of Chartered Accountants in England and Wales. All insolvency practitioners in the firm are licensed in the UK by the Insolvency Practitioners Association. Crowe U.K. LLP is a member of Crowe Global, a Swiss verein. Each member firm of Crowe Global is a separate and independent legal entity. Crowe U.K. LLP and its affiliates are not responsible or liable for any acts or omissions of Crowe Global or any other member of Crowe Global.

This material is for informational purposes only and should not be construed as financial or legal advice. Please seek guidance specific to your organisation from qualified advisors in your jurisdiction.